

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
À L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE
EN QUALITÉ D'OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE
NATIONALE**

ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B, réunissant en cette qualité au moins trois ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 dans le répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer.

- OCTA SD/CAT. B -

SESSION 2024

**ÉPREUVE DE SYNTHÈSE DE DOSSIER
(Durée : 03 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire < 5/20)**

La note de synthèse est construite selon un plan classique : introduction, développement, conclusion.

Elle est entièrement rédigée. Seules les grandes parties peuvent éventuellement être précédées d'un titre.

Elle doit être objective, dénuée d'appréciation personnelle.

Le candidat doit rédiger en 600 mots (tolérance + 10%) une note de synthèse claire, précise et concise.

Le dépassement du nombre de mots imposé pour la rédaction génère une pénalité fixée dans le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE MOTS ÉCRITS PAR LE CANDIDAT	PÉNALITÉ CORRESPONDANTE
Rédaction de 661 à 670 mots	Moins 1 point
Rédaction de 671 à 680 mots	Moins 2 points
Rédaction de 681 à 690 mots	Moins 3 points
Rédaction de 691 à 700 mots	Moins 4 points
Rédaction de plus de 700 mots	Moins 10 points

« L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne »

Affecté à la direction générale de la gendarmerie nationale en qualité d'officier concepteur, votre chef de bureau doit se rendre au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour assister à un débat relatif à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Afin de disposer des éléments nécessaires pour participer éventuellement aux échanges de point de vue, il vous demande de remettre dans les délais impartis une fiche de synthèse du dossier joint en faisant un point de situation sur les enjeux et les conséquences de cette adhésion.

SOMMAIRE			
Pièce	Titre	Nombre de pages	Index
1	Ankara se veut un pôle de "stabilité régionale" – Journal Le Monde, 06/11/2009 - Propos recueillis par Guillaume Perrier	2	3
2	La Turquie : un pays tiraillé entre deux régimes - Publié le 25 avril 2021 – Sur le site de l'Académie de Clermont-Ferrand - Texte écrit par Audrey Chanal et Elsa Chanal	2	5
3	La Turquie d'Erdogan : une évolution politique spectaculaire Publié le 4 septembre 2019 – Par Dorothee Schmid – Site : Vie publique.fr	3	7
4	La Turquie : une puissance et un partenaire économique à prendre en considération Rapport d'information n° 716 (2012-2013) de MM. Daniel RAOUL , Gérard CÉSAR , Mme Élisabeth LAMURE et M. Jean-Jacques MIRASSOU , fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 3 juillet 2013 (source : www.senat.fr)	8	10
5	Adhésion de la Turquie à l'Union européenne : où en est-on ? La Rédaction – Toute l'Europe - Synthèse 19.10.2019	5	18
6	Rapport 2022/2023 d'Amnesty International - Turquie 2022	5	23
7	Turquie et l'Union européenne : le mariage impossible ? - Site Le Taurillon du 14 mai 2021 – par Clara DUBAN, Eurosorbonne	2	28
8	L'adhésion de la Turquie : deux avantages – Les Échos – 27 novembre 2002 mis à jour le 6 août 2019	1	30

Pièce n°1 – Ankara se veut un pôle de "stabilité régionale" – Journal Le Monde

Ahmet Davutoglu, ministre turc des affaires étrangères, est à Paris pour tenter d'aplanir les différends avec la France.

Propos recueillis par Guillaume Perrier - Publié le 06 novembre 2009 à 15h01

Ahmet Davutoglu, ministre turc des affaires étrangères, entame, vendredi 6 novembre, une visite en France, la première depuis son entrée en fonctions en mai 2009. Il devait être reçu vendredi par son homologue, Bernard Kouchner, alors que les relations bilatérales sont contrariées par l'opposition de la France à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE). Le différend européen sera au menu des discussions. Les deux pays évoqueront également les développements récents au Moyen-Orient et en Afghanistan, terrains sur lesquels M. Davutoglu a multiplié les initiatives ces derniers mois. Architecte de l'ambitieuse diplomatie turque qualifiée de "*néo-ottomane*", lorsqu'il était conseiller du premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, puis comme ministre, il met en oeuvre sa théorie du "*zéro problème avec ses voisins*" et donne à la Turquie une nouvelle dimension régionale.

Quelles relations peuvent entretenir la Turquie et la France, son principal opposant à l'entrée dans l'UE ?

Depuis le XVI^e siècle, nous avons une relation forte avec la France. Aucune autre nation en Europe ne peut aussi bien comprendre l'importance de la Turquie. Aujourd'hui encore, la France et la Turquie ont de l'influence dans des régions identiques. Une véritable coopération pourrait lancer une nouvelle dynamique en Méditerranée, en Afrique du Nord, dans le Caucase ou au Moyen-Orient. Ce serait aussi un avantage pour l'UE. C'est pourquoi toutes les incompréhensions, les erreurs de perception parfois exprimées en France n'ont aucun fondement, ni historique ni politique.

Espérez-vous modifier le point de vue de Paris sur l'adhésion ?

La valeur de référence de l'UE, c'est le respect des engagements : *pacta sunt servanda*. C'est grâce à ce principe que l'UE est devenue un pôle d'attraction. Si elle le perd, elle perd toute sa légitimité. Si vous enlevez cette pierre angulaire de l'édifice européen, en raison de préjugés sur la Turquie, alors vous allez affaiblir l'UE plus que la Turquie. Nous n'attendons aucune faveur, aucun traitement privilégié. Seulement le respect des engagements. Sans une volonté politique forte de notre gouvernement, nous aurions pu arrêter le processus en entendant les discours de certains de nos amis européens prétendant que la Turquie n'est pas européenne ou qu'elle n'a pas vocation à être membre... Personne ne peut nous imposer une option telle que le partenariat privilégié. Ce genre d'alternative n'a jamais été avancé à propos d'un autre pays candidat.

La question chypriote reste le principal point de blocage. Allez-vous ouvrir vos ports et vos aéroports aux Chypriotes grecs, comme le réclame Bruxelles ?

Non, ce ne serait pas juste. En 2004, les Chypriotes grecs ont rejeté le plan de paix de Kofi Annan, soutenu par l'UE. En prime, ils ont obtenu de ce rejet l'adhésion à l'UE ! Les Chypriotes turcs, eux, ont voté pour la paix et ont accepté le plan. Mais ils ont été punis par un isolement. La promesse européenne de permettre le commerce direct pour les Chypriotes turcs n'a pas été tenue. Contrairement à l'Arménie, on ne voit pas, avec Chypre, une détermination à avancer vers la paix. Depuis un an, les deux leaders de l'île se sont rencontrés cinquante fois. Mehmet Ali Talat (*le président chypriote turc*) pousse pour un accord de paix d'ici au mois d'avril. De l'autre côté, (*les Chypriotes grecs*) ne veulent pas accélérer le processus. On ne peut pas faire la paix tout seul, il faut un partenaire fort. En 2004, ils ont manqué une occasion historique en rejetant le plan Annan. Nous espérons qu'ils ne vont pas en laisser passer une deuxième.

La diplomatie turque s'est montrée très active sur de nombreux fronts ces derniers mois. Quel est l'objectif ?

Le 1^{er} octobre, j'étais à Bruxelles avec José Manuel Barroso et Olli Rehn (*président de la Commission européenne et commissaire à l'élargissement*). J'ai déclaré qu'octobre serait "*le mois de la paix*" pour la diplomatie turque. Nous avons lancé plusieurs initiatives : dans les Balkans entre la Serbie et la Bosnie, dans le Caucase, en signant un accord avec l'Arménie, en Syrie, et en Irak où, il y a quelques jours, j'étais avec Massoud Barzani, président de la région kurde du nord de l'Irak... Tout cela suit un seul et même objectif : la paix. Notre intérêt est de créer une zone de stabilité et de prospérité dans la région. Nous voulons éliminer toute tension entre nos voisins et nous, mais aussi entre nos voisins eux-mêmes. D'où notre médiation entre la Syrie et Israël,

ou entre la Syrie et l'Irak. Avec le chaos en Irak ou ailleurs à ses portes, la Turquie ne peut pas être un pays sûr et stable.

La Turquie a-t-elle encore la confiance d'Israël pour être médiateur avec la Syrie après les récentes tensions turco-israéliennes ?

J'en suis certain. Ils savent très bien avec quelle honnêteté nous avons rempli notre mission de médiation l'an dernier. Une alliance avec un pays n'empêche pas de le critiquer lorsqu'il commet une erreur. Oui, nous avons critiqué Israël pour les bombardements de Gaza. Nous critiquerons de la même manière n'importe quel pays qui commettrait une attaque de ce type. Cela ne veut pas dire que nous changeons d'objectif dans la région.

La Turquie n'est-elle pas en train de changer d'axe diplomatique, de tourner le dos à l'Occident pour se tourner vers l'Est ?

Non. La politique étrangère turque est structurée par des piliers : les relations avec l'OTAN et la candidature à l'UE. Ce sont les liens internationaux les plus forts pour la Turquie. Mais, dans le même temps, la Turquie est un pays à géographie multidimensionnelle. Est-ce anormal d'améliorer ses relations avec ses voisins ? Nous normalisons nos rapports avec la Syrie, avec qui nous étions au bord de la guerre il y a dix ans, comme avec l'Arménie. Pourquoi ne nous reproche-t-on pas de regarder vers l'Est quand il s'agit de l'Arménie ? Elle se trouve pourtant plus à l'est que la Syrie. Certains Occidentaux ont encore cette vision que si nous nous rapprochons d'un pays chrétien, c'est positif, si nous nous rapprochons d'un pays musulman, c'est un changement de cap diplomatique... Non ! Tout le monde peut vivre en paix, côte à côte. Ces efforts sont compatibles avec les valeurs européennes, avec l'expérience de l'UE. La paix, la coexistence culturelle, le pluralisme, la stabilité... Ce sont nos valeurs communes avec les Européens.

Pièce n°2 - La Turquie : un pays tiraillé entre deux régimes

Publié le 25 avril 2021 – Sur le site de l'Académie de Clermont-Ferrand - Texte écrit par Audrey Chanal et Elsa Chanal

En 1923, suite à la chute de l'Empire Ottoman, naissait la Turquie, pays actuellement sous le contrôle du chef d'état Erdogan, cet état en apparence démocratique l'est-il aussi dans le fond ?

La Turquie est un pays qui est apparu lors de l'effondrement de l'empire Ottoman en 1923. Il s'étend de l'Asie mineure à l'Europe de l'Est et doit sa création à l'homme d'état turc Mustafa Kemal (1881-1938). Mustafa Kemal étant le premier président de la Turquie à vouloir en faire un pays moderne et viable. La Turquie compte aujourd'hui plus de 82 millions d'habitants et est gouvernée par le chef d'état Recep Tayyip Erdoğan. Depuis l'arrivée de Erdogan en 2003 en tant que premier ministre puis en 2014 de nombreux changements ont eu lieu. Il repose sur un programme alliant nationalisme et islamisme. Actuellement ce pays pose de gros débats sur le type de régime présent. Nous pouvons nous demander si le pays entretient une démocratie ou bascule vers une dictature? Pour cela nous allons plonger dans la Turquie des années 90 pour analyser ensuite la Turquie d'Erdogan.

La Turquie avant Erdogan : une lente démocratisation

Avant l'arrivée d'Erdogan, la Turquie essayait de se démocratiser malgré plusieurs complications. A sa mort le 10 novembre 1938, Mustafa Kemal Ataturk laissait derrière lui une Turquie laïque et en apparence occidentalisée. Et pourtant, dès que le régime commença à s'ouvrir à la démocratie dans les années 1950, l'instabilité alla de pair avec la lente affirmation d'un islam politique, ponctuée régulièrement de coups d'État militaires de 1980 à 1983. La Turquie est dirigée par une dictature militaire avec le dictateur Kenan Evren pendant l'année 1984. Après cette année mouvementée, la démocratisation progresse. L'armée se met en retrait mais garde toujours un minimum de pouvoir sur le régime. Au niveau économique, une énorme montée en puissance a lieu malgré les 3 crises financières (1994-1999-2001). La Turquie a été reconnue candidate dans l'union européenne en 1999, et la cour constitutionnelle interdit le parti islamiste donc la religion ne fait presque plus partie du pouvoir. Même si le parti islamiste est interdit, le régime démocratique souffre des tensions entre les islamistes et les laïques. En 1999, le parti de gauche est un parti démocratique et le parti de droite est un parti de la juste voie. Enfin en 2002, l'abolition de la peine de mort est prononcée et un élargissement de la liberté de la presse est mis en place. Le gouvernement Turc essaye de faire de nombreux efforts pour démocratiser le pays mais cela reste très complexe à cause de la puissance militaire et le fait que le gouvernement devient "laïc".

La question kurde

La démocratisation est également freinée à cause du problème Kurde qui agite la vie géopolitique de la Turquie depuis 1923. Les kurdes représentent une minorité dans le pays environ 20%. Le gouvernement refuse l'existence de la minorité kurde, il l'interdit la langue kurde et met en place des répressions permanentes menées par l'armée au Kurdistan. En 1978, Ocalan qui est un homme politique turc fonde le parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), union du nationalisme kurde. Voulant passer à l'action armée, ses membres subissent la répression. L'insurrection du PKK attaque véritablement en août 1984 dans la région de l'Anatolie du Sud-Est et s'étend au fur et à mesure à l'ensemble de la région et aux provinces voisines. Finalement en 1990, le gouvernement turc reconnaît l'existence et l'identité des kurdes et promet un investissement économique dans la région et un investissement dans la vie politique. Mais le gouvernement continue des offensives contre le parti ennemi. La direction du PKK se rallie au milieu des années 1990 à l'idée que la guerre ne peut trouver d'issue militaire, les kurdes continuent de faire pression. Abdullah Ocalan déclare en 1997 : « Si le gouvernement turc se déclare sérieusement prêt à négocier, nous sommes prêts à proclamer le cessez-le-feu et à ouvrir des négociations ». En février 1999 Ocalan est capturé à Nairobi et un an plus tard les PKK déclarent un cessez le feu. Dorénavant il ne reste que quelques personnes de ce parti dans le nord de la Turquie.

Enfin la démocratisation a été impactée par une grave crise économique. En 2000 à la suite d'un désaccord entre le président (Sezer) et le premier ministre (Ecevit). Elle s'est ensuite transformée en crise économique. En 2001, la monnaie turque a perdu 50 % de sa valeur le gouvernement a mis en place des réformes économiques comme une autonomie de la banque centrale, saisie ou fermeture de banques insolvables, la recapitalisation des plus grandes banques publiques et la restructuration des principaux établissements et ces réformes ont

permis de remettre en état le secteur bancaire et financier. Une nouvelle monnaie a été mise en place et une maîtrise des dépenses publiques.

La Turquie d'Erdogan : une démocratie turque à l'épreuve

Le passage vers une démocrature en Turquie se fait en raison de l'arrivée au pouvoir de l'AKP, parti politique reconnu comme islamo-conservateur actuellement à la tête de la Turquie, pays dirigé par le président Erdogan.

C'est progressivement et majoritairement depuis 2003 que l'AKP commence à s'installer au pouvoir. Cette conquête débute lorsque Erdogan est nommé premier ministre et ce jusqu'en 2011 où il l'est pour la troisième fois. Toujours en 2011, cette année est marquée par la victoire de l'AKP aux élections législatives. En mars 2014 le parti politique remporte la majorité aux élections, et c'est en août que Erdogan devient président de la République. L'année suivante, en juin l'AKP perd la majorité absolue au Parlement mais la retrouvera grâce à une nouvelle élection en novembre.

C'est alors d'importants moyens qui sont mis en place pour parvenir à un régime plus strict, on le remarque notamment avec un important manque de libertés, et la suppression de l'immunité parlementaires, en 2016, après la tentative de coup d'état, 160 journalistes ont été conduits en prison, 4000 juges révoqués, 150.000 fonctionnaires limogés, des opposants islamiques, kurdes, de gauche ou d'extrême gauche, détenus de longs mois sans procès. Des limites assez restrictives ont été instaurées concernant les médias :

En 2014, après le dévoilement d'enregistrements incriminant le premier ministre turc sur Twitter, l'accès à ce réseaux social a été bloqué. Peu après, c'est Youtube qui à son tour a été empêché d'accès. Ce manque de liberté de presse est d'autant plus marqué par le rachat du groupe médiatique Dogan. La presse subit depuis un certain moment des pressions venant de la part du gouvernement.

D'après le classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans Frontières la Turquie occupait la 149ème place en 2015 et la 157ème en 2019.

A l'heure actuelle nous ne pouvons pas dire si la Turquie est une démocratie ou une dictature même si elle a tendance à basculer vers une dictature, car ce régime donne des libertés telles que le suffrage universel mais le régime instaure également un autoritarisme ainsi qu'une religion très présente dans le régime. Une des principales preuves que la Turquie bascule vers une dictature est le fait qu'il y a un énorme manque de liberté envers la presse et les médias. On constate donc que la Turquie est en train de devenir une dictature mais ne l'est pas complètement, on peut donc parler de démocrature.

Pièce n°3 - La Turquie d'Erdogan : une évolution politique spectaculaire

Publié le 4 septembre 2019 – Par Dorothee Schmid – Site internet : Vie publique.fr

La Turquie est dirigée par Recep Tayyip Erdogan depuis 2003. Cette longévité s'explique par l'organisation efficace du parti au pouvoir, l'AKP, et par sa capacité d'adaptation aux circonstances. Le programme de gouvernement repose sur une idéologie qui conjugue nationalisme et islamisme.

La réussite de Recep Tayyip Erdogan et de son parti, l'AKP (*Adalet ve Kalkınma Partisi*, Parti de la justice et du développement), s'inscrit dans l'écosystème politique particulier de la Turquie. Dans cet écosystème, le clivage traditionnel gauche-droite est inopérant.

Les succès de l'AKP tiennent principalement à sa capacité à actualiser le traitement de la question religieuse. L'islam, longtemps mis à distance, est en effet redevenu une force de mobilisation politique.

Le programme du président Erdogan ne se résume toutefois pas à la réislamisation de la Turquie. L'AKP a profondément rénové le cadre institutionnel, libéré l'économie turque et permis l'expression des différences identitaires.

Aujourd'hui fragilisé, R. T. Erdogan renoue avec le nationalisme pour freiner l'érosion de son électorat. La "synthèse turco-islamique" fusionne ainsi, dans une idéologie hybride, les deux ressources principales du marché politique turc : l'islamisme et le nationalisme.

Une nation structurée par le rapport au religieux

Les tribus turciques présentes en Asie centrale se sont converties graduellement à l'islam à partir du Xe siècle. La variété des types d'islam fréquentés (traditions arabe et persane), leur pénétration inégale et graduelle dans les systèmes de croyance antérieurs (animisme, chamanisme), expliquent certaines particularités de l'islam turc : forte présence des syncrétismes (l'alévisme, qui concerne entre 10 et 15% de la population, en est une forme), socialisation confrérique active, implication des communautés religieuses dans la vie politique.

L'Empire ottoman, qui a parachevé au XVe siècle sa conquête de l'Anatolie, domine alors de vastes populations non musulmanes. La conversion n'est pas imposée de force sur tous les territoires. Les communautés religieuses des "gens du livre" sont organisées en millet dans une hiérarchie explicite entre croyants musulmans et infidèles juifs et chrétiens.

Au XIXe siècle, les Ottomans ont "importé" à Istanbul le califat depuis le Caire. Mais la puissance unificatrice de l'islam n'est finalement utilisée qu'au XIXe siècle par les derniers sultans pour tenter de raccommoder un empire qui se disloque sous la poussée des nationalismes.

L'Empire ottoman ne survit pas à la Première Guerre mondiale. La création de la République semble alors acter la marginalisation politique de l'islam en Turquie. Son fondateur, Mustafa Kemal (1881-1938), dit Atatürk c'est-à-dire le père des Turcs, assied sa quête d'unité nationale sur une purification à la fois ethnique et religieuse. La laïcité est donnée comme l'un des piliers de son projet modernisateur.

Atatürk se méfie de l'institution du califat et de la puissance des confréries qu'il dissout en quelques années. L'islam lui-même est nationalisé et modernisé : les imams sont fonctionnarisés, l'appel à la prière traduit en turc. La société perd au passage nombre de ses repères traditionnels, ce qui permet d'asseoir de façon plus absolue l'autorité de l'État.

Laïcité ne signifie néanmoins pas sécularisation. La société turque ne se détache de la religion qu'en surface. Les limites du système atatürkiste se manifestent avec le temps : les laïcs se confondent avec les élites économiques et administratives, le laïcisme appuie une société de classes, et le combat contre la visibilité de la religion aliène potentiellement la grande majorité des Turcs.

Dès les années 1950, l'islam réapparaît comme force de mobilisation sociale et politique en Turquie. Les partis de centre-gauche et de centre-droit se disputent l'électorat rural conservateur jusqu'aux années 1990. Imprégnée de kémalisme, l'armée défend quant à elle les intérêts de l'establishment laïc et règle par plusieurs coups d'État successifs l'influence de l'islam dans les affaires publiques.

Les premiers succès de l'AKP, champion islamiste

Des partis politiques islamistes structurés existent en Turquie depuis la fin des années 1960. Ils se sont progressivement insérés dans le fonctionnement des institutions. Seul l'AKP, qui accède au pouvoir en 2003, est toutefois parvenu à dominer le paysage durablement.

Son programme hybride a séduit une base sociologique plus large que les partis islamistes antérieurs. Son leader, R.T. Erdogan, a conservé de la matrice islamiste traditionnelle certains ancrages. Répondant à une demande de moralisation de la vie politique, l'AKP se présente comme un parti "propre" (avec un jeu de mots sur Ak, "blanc" en turc) et épris de justice sociale. Son conservatisme religieux s'accommode d'une doctrine économique libérale.

Cette synthèse islamo-libérale a relancé l'ascenseur social. Dans les années 2000, le pays a connu une croissance économique exceptionnelle, qui a fait émerger une nouvelle classe moyenne. Soutenu par la classe des petits entrepreneurs anatoliens, R. T. Erdogan leur a ouvert les portes du pouvoir.

La promotion de l'identité islamique a paradoxalement permis de révéler la diversité sociale turque. Dans un premier temps, l'AKP accepte, comme dans un retour du système ottoman, l'affirmation des identités ethniques et religieuses, octroie des droits culturels aux Kurdes et lâche même du lest dans le débat sur la reconnaissance du génocide arménien.

Cet AKP "première manière" prétend ne pas remettre en cause la règle laïque. Le débat s'ouvre toutefois rapidement à propos de la place de l'islam dans la sphère publique. Les épouses voilées des ministres gênent les militaires. Une bataille s'engage pour permettre le port de ce même voile à l'université, au nom de la liberté de religion et de la "liberté vestimentaire". Nombre d'intellectuels de centre-gauche rallient alors le nouveau parti, séduits par l'ouverture sociale qui se dessine et l'intention affichée de lutter contre le pouvoir occulte de l'armée.

L'efficacité de la gestion AKP se mesure d'abord en termes de développement économique et territorial. La réussite diplomatique de la nouvelle Turquie est aussi spectaculaire. Le charismatique ministre des Affaires étrangères Ahmet Davutoglu (entre 2009 et 2014), théoricien d'une vision islamiste des relations internationales, parvient en quelques années à faire de son pays une puissance moyenne hyperactive sur la scène internationale.

La Turquie cultive sous son égide un *soft power* dont la religion est un élément de plus en plus explicite. Sa politique étrangère "néo-ottomane" ouvre des zones d'influence dans les anciennes possessions impériales, particulièrement au Moyen-Orient. Au moment des printemps arabes (2011), la Turquie est proposée comme "modèle" de démocratie musulmane pour guider des transitions politiques fragiles, en Égypte ou en Tunisie.

Vers la confiscation du pouvoir

Des voix d'opposition ont cependant très vite dénoncé l'existence d'un supposé agenda caché des "AKPistes". Le parti n'aurait dans un premier temps sacrifié à la laïcité et aux règles démocratiques et clamé son attachement au projet européen que pour tromper les progressistes et asseoir sa domination. Son vrai projet serait théocratique. On relève en effet assez tôt des ambivalences dans le discours de R.T. Erdogan. Il compare publiquement la démocratie à un tramway dont il faut savoir descendre une fois arrivé à destination. Il clame son désir d'élever en Turquie des "générations pieuses".

La violence de l'antagonisme entre religieux et laïcs s'exacerbe au fil des années. L'AKP neutralise progressivement tous les adversaires historiques des islamistes. L'armée est visée par des procès sanctionnant de pseudo-tentatives de coup d'État. Les partis d'opposition, plus particulièrement les partis pro-kurdes, sont stigmatisés ou interdits. L'establishment kémaliste est économiquement distancé par la montée en puissance du capitalisme proche de l'AKP. Quant à la presse laïque, elle dépérit.

Conforté par des victoires électorales régulières, l'AKP assume une identité plus ouvertement conservatrice. Promotion par les responsables politiques de la prière, du jeûne du ramadan, de la ségrégation sociale des sexes ; augmentation des moyens de la puissante Présidence des affaires religieuses (Diyanet), construction de mosquées, développement du système éducatif religieux : les signes de réislamisation sont désormais scrutés à la fois par les opposants laïcs en Turquie même, et par les partenaires occidentaux du pays.

La politique extérieure de l'AKP, qui noue à partir de 2011 des alliances avec tous les partis politiques arabes issus de la sphère des Frères musulmans, entretient le malaise. Le débat fait rage sur la compatibilité des valeurs islamiques avec la candidature de la Turquie à l'Union européenne.

La dérive autoritaire de Recep Tayyip Erdogan est rapide. Un premier grand épisode de contestation se cristallise au printemps 2013 autour de l'affaire du parc Gezi – un espace vert menacé de destruction par un projet immobilier au cœur d'Istanbul. La mobilisation est matée par la force. Puis un grave scandale de corruption implique à la fin de la même année des ministres du gouvernement et jusqu'au propre fils du président Erdogan. Ce dernier se brouille avec Fethullah Gülen, imam réfugié aux États-Unis, à la tête d'un vaste réseau international d'éducation, et qui lui avait fourni un grand nombre de cadres.

La chasse à l'opposition prend une ampleur inédite à la suite d'une tentative de coup d'État manquée dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016. Face à une coalition hétéroclite de mutins mal coordonnés, le chef de l'État appelle ses partisans à descendre dans la rue pour "défendre la démocratie". On relève 300 morts. Recep Tayyip Erdogan qualifie le putsch de "cadeau de Dieu" et en profite pour mettre le pays, en état d'urgence, sous contrôle total.

Gülénistes, pro-Kurdes et libéraux sont visés par des purges gigantesques, qui aboutissent à des dizaines de milliers de limogeages et à des détentions arbitraires en masse dans l'armée, les services de sécurité, la justice et l'éducation. R.T. Erdogan fait voter dans la foulée une réforme constitutionnelle qui présidentialise le régime à l'extrême et fait de lui le maître absolu de la Turquie.

Le retour de la synthèse turco-islamique

Personnalisation systématique des enjeux, dégradation des libertés publiques et réislamisation sociale : le climat politique se tend inexorablement. Les élections respectent de moins en moins les normes européennes. R. T. Erdogan, qui compte sur un électorat fidèle d'au moins un tiers de la population, continue néanmoins de les gagner. Pour consolider cette base, il fait alliance lors du scrutin présidentiel et législatif de juin 2018 avec l'extrême droite du parti MHP (Milliyetçi Hareket Partisi).

L'itinéraire pragmatique de l'AKP l'amène donc à renouer avec la "synthèse turco-islamique" (*Türk-Islam sentezi*), doctrine professée au début des années 1970 par certains nationalistes turcs pour contrer la gauche révolutionnaire. Cette synthèse pose l'islam sunnite et la turcité aux fondements de la culture politique turque. Elle cultive également la référence historique à l'Empire ottoman.

Cette doctrine familière permet à R. T. Erdogan de rassurer la majorité de l'électorat turc, tout en excluant de larges minorités – kurdes, alévis, militants laïcs – de la négociation politique. Elle simplifie aussi le paysage du côté islamiste. Alors que l'AKP a composé pendant des années avec la diversité sunnite elle-même, l'heure est maintenant à la reprise en main.

Pièce n°4 – La Turquie : une puissance et un partenaire économique à prendre en considération

Rapport d'information n° 716 (2012-2013) de MM. [Daniel RAOUL](#), [Gérard CÉSAR](#), Mme [Élisabeth LAMURE](#) et M. [Jean-Jacques MIRASSOU](#), fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 3 juillet 2013 (source : www.senat.fr)

I. LA TURQUIE, UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE DEVENUE INCONTOURNABLE

A. LA POPULATION : UN DES ÉLÉMENTS DE LA PUISSANCE TURQUE

1. Une population nombreuse et en croissance

A la fin de l'année 2012, la Turquie comptait environ 75,6 millions d'habitants. Le pays figure ainsi parmi les vingt pays les plus peuplés au monde, avec plus de dix millions d'habitants de plus que la France, le Royaume-Uni ou l'Italie, une population comparable à l'Iran et entre cinq et dix millions d'habitants de moins que l'Allemagne, l'Éthiopie ou l'Égypte.

La population turque continue de progresser, sous l'effet d'une croissance démographique qui est, certes, en diminution depuis plusieurs décennies mais reste très supérieure à ce qu'elle est dans les pays occidentaux.

Le taux de croissance annuel de la population a ainsi atteint fin 2012 1,2 % - contre près de 2,6 % en 1970, 2 % en 1980 ou 1,7 % en 1995. En comparaison, et selon les données de la Banque mondiale, le taux de croissance démographique atteint 0,8 % au Royaume-Uni, 0,7 % aux États-Unis, 0,5 % en France, 0,4 % en Italie ou 0 % en Allemagne.

Selon les estimations des démographes, la décroissance du taux de croissance devrait conduire à une stabilisation de la population turque en 2030 autour de 85 millions d'habitants.

2. Une population très jeune, un atout économique

Au-delà de sa croissance, la population turque se caractérise par sa jeunesse : selon les données transmises par l'Institut du Bosphore, 26 % de la population a moins de 15 ans.

Il s'agit d'un atout économique indéniable : ainsi, « *la Turquie possède l'une des plus jeunes populations dans l'une des plus grandes économies du monde. Sa main d'oeuvre est jeune, de plus en plus diplômée et pourrait être le fer de lance d'une économie encore plus dynamique, sophistiquée et évoluant rapidement* ».

Parmi les vingt premières économies mondiales, seuls l'Inde, le Mexique et l'Indonésie disposent d'une population plus jeune, comme l'illustre le tableau suivant.

ÂGE MOYEN DE LA POPULATION DES VINGT PLUS GRANDES ÉCONOMIES MONDIALES

Pays	PIB (en millions de dollars)	Âge moyen de la population
États-Unis	14 582 400	36,9
Chine	5 878 629	35,5
Japon	5 497 813	44,8
Allemagne	3 309 669	44,9
France	2 560 002	39,9
Royaume-Uni	2 246 079	40,0
Brésil	2 087 890	29,3

Italie	2 051 412	43,5
Inde	1 729 010	26,2
Canada	1 574 052	41,0
Russie	1 479 819	38,7
Espagne	1 407 405	40,5
Mexique	1 039 662	27,1
Corée du Sud	1 014 483	38,4
Australie	924 843	37,7
Pays-Bas	783 413	41,1
Turquie	735 264	28,5
Indonésie	706 558	28,2
Suisse	523 772	41,7
Pologne	468 585	38,5

Source : « Où va l'économie turque ? Trois scénarios à long terme et leurs répercussions sur les politiques menées », *Ibid.*, p. 147.

3. Une population de plus en plus urbanisée

Enfin, la population turque est marquée par une urbanisation croissante : selon les données transmises par l'Institut du Bosphore, 76 % de la population vit aujourd'hui dans les villes, un taux en très forte progression depuis un demi-siècle. Ainsi, « les centres urbains se sont fortement développés. Alors que, cinquante ans en arrière, seulement 30 % de la population vivait en zone urbaine, la migration post-1960 a fait exploser ce chiffre, aujourd'hui passé à 75 % ».

L'exemple d'Ankara est assez révélateur : la population de cette ville est passée en un peu plus de vingt ans de 2,5 à plus de 4,5 millions d'habitants, comme l'ont souligné les chefs d'entreprises français rencontrés par la délégation de votre commission à Ankara.

Le séjour de la délégation dans cette ville a permis à cette dernière d'appréhender la réalité et les conséquences de l'urbanisation : le paysage urbain y est marqué par de nombreux chantiers ; le trajet entre l'aéroport et le centre-ville permet de constater la construction récente de nombreux immeubles d'habitation, notamment à l'initiative de l'agence d'État TOKI, qui a réalisé dans le pays près de 500 000 logements depuis 2002.

B. DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES IMPRESSIONNANTES, DES CHIFFRES QUI DONNENT LE TOURNIS

Les rencontres effectuées par la délégation de votre commission, notamment à Ankara, ont permis de prendre connaissance des données relatives à l'économie de la Turquie : les performances de ce pays sont impressionnantes.

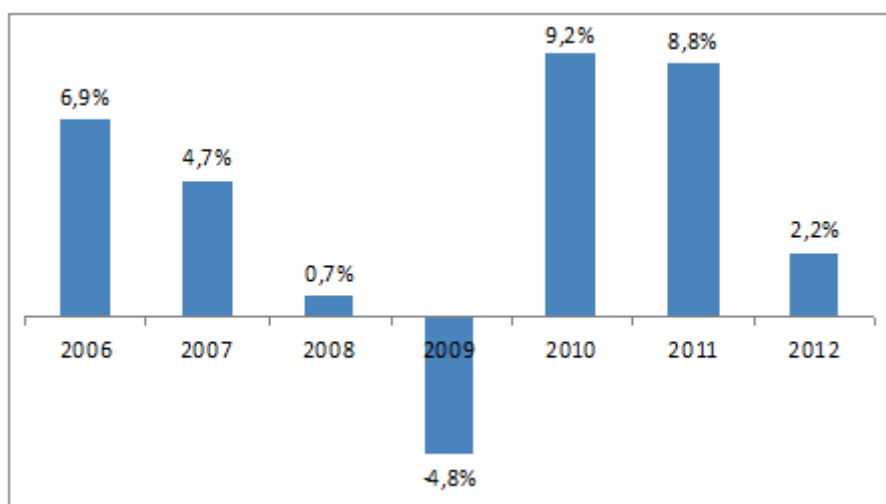
1. Un taux de croissance très élevé depuis le début des années 2000

Il y a un peu plus de dix ans, en 2001, la Turquie a subi une grave crise financière. Cette crise a conduit le pays à solliciter l'aide du Fonds monétaire international (FMI) et le gouvernement de l'époque, dirigé par M. Kemal Dervis, a mené de vastes réformes économiques et financières qui ont permis d'assainir l'économie et le système bancaire turcs.

Ces réformes ont produit des effets très positifs : la Turquie a connu depuis lors un taux de croissance « à la chinoise », qui a atteint près de 5,2 % par an en moyenne entre 2002 et 2012.

Le graphique suivant montre le niveau particulièrement élevé du taux de croissance turc au cours des sept dernières années - à l'exception de la crise de 2009.

**TAUX DE CROISSANCE DU PIB DE LA TURQUIE
(2006-2012)**



Source : Service économique régional de l'Ambassade de France en Turquie.

D'après les entretiens effectués par la délégation à Ankara, il apparaît que le ralentissement de la croissance en 2012 est en partie volontaire. Pour 2013, le Gouvernement turc prévoit un taux de croissance de l'ordre de 4 %, comme l'a indiqué le ministre des Finances lors de sa rencontre avec la délégation.

On ne peut donc que constater le « spectaculaire processus de transformation depuis la crise de 2001 » :

« durant ces quatre dernières années, le taux de croissance turc flirte avec celui de la Chine, dépassant les 7 % sur quinze trimestres consécutifs. Depuis 2002, la hausse cumulée du PIB est de 25 %, un record dans l'histoire du pays ».

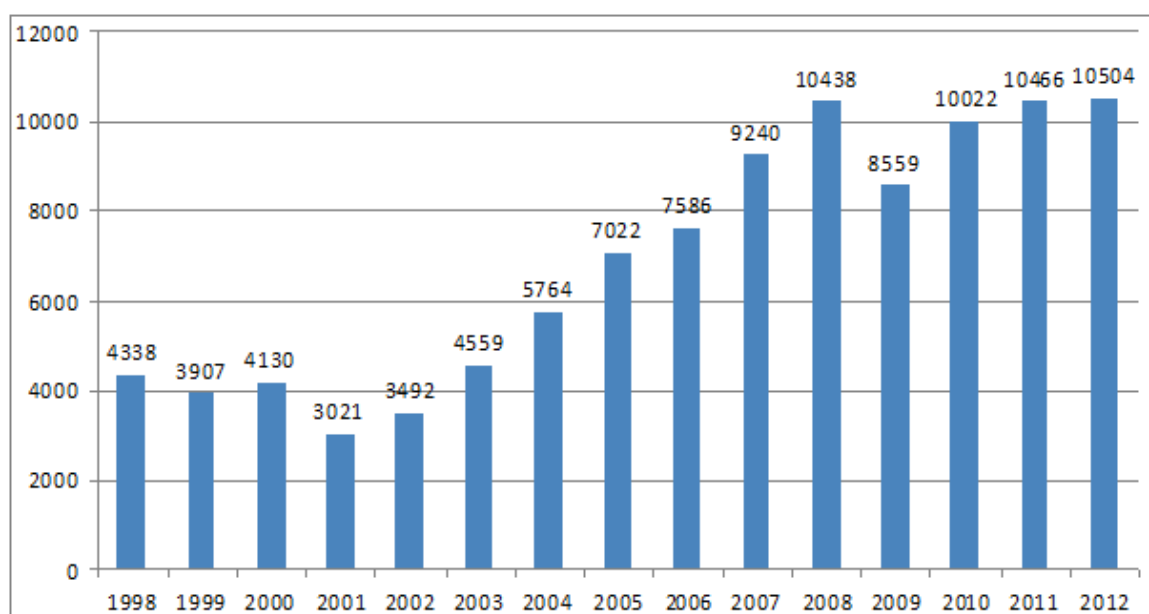
Le taux de croissance n'est d'ailleurs pas la seule donnée illustrant le développement impressionnant de la Turquie : entre 2001 et 2008, les exportations de la Turquie ont ainsi été quadruplées.

2. Une croissance qui profite à la population turque

Les membres de la délégation relèvent que cette croissance importante bénéficie à la population, ce qui explique d'ailleurs très certainement la reconduction de l'AKP à la tête du pays.

Le PIB par habitant a ainsi été multiplié par trois depuis 2001, comme l'illustre le graphique suivant.

L'AUGMENTATION DU PIB PAR HABITANT EN TURQUIE (1998-2012, en dollars)



Source : Institut du Bosphore.

La croissance du PIB a permis l'émergence d'une classe moyenne en Turquie. Ainsi, « *la rapidité avec laquelle la classe moyenne s'est renforcée ces dix dernières années ainsi que de forts taux de croissance économique ont entraîné la sophistication du panier de consommation et une augmentation de la demande de services. Entre 2003 et 2010, la vente des voitures a doublé, atteignant 761 000 unités par an. Le nombre de passagers des aéroports turcs a triplé dans le même temps, tandis que celui des abonnés à la téléphonie mobile est passé de 26,6 à 61,6 millions* ».

La multiplication des centres commerciaux - que la délégation de votre commission a pu constater à Ankara - est la meilleure illustration de l'émergence d'une classe moyenne. Certains relèvent qu'« *il y a à peine quelques années, les centres commerciaux étaient un phénomène exclusivement urbain. En 2005, seules 21 des 81 provinces de Turquie en possédaient, 60 % étaient localisés dans les trois plus grandes villes. En 2010, ils étaient implantés dans 49 provinces du pays et ils ont plus que triplé dans cette période ; on en comptait 334 en 2010. Aujourd'hui, 52 % des centres sont situés dans les trois plus grandes villes, à savoir : Istanbul, Ankara et Izmir. Cet essor de consommation se manifeste également par l'accroissement de la demande d'éducation et de services de santé* ».

3. Une puissance économique très ambitieuse

Le développement des dernières années a permis à la Turquie de devenir la 17^{ème} économie mondiale. Elle est, à ce titre, membre du G 20. Elle est ainsi devenue « *une des plus grandes économies et une des plus grandes industries manufacturières à l'exportation dans la région* ».

Autrement dit, la Turquie est une puissance économique de rang mondial. Ce nouveau statut donne au pays de grandes ambitions.

Le Gouvernement a ainsi fixé des objectifs très ambitieux pour 2023, année du centenaire de la fondation de la République. La Turquie souhaite devenir l'une des dix plus grandes économies du monde, en atteignant un PIB de 2 000 milliards de dollars (soit un triplement), un PIB par habitant de 25 000 dollars (soit un doublement) et plus de 500 milliards de dollars de recettes pour les exportations (soit un doublement).

Ce programme comporte aussi des objectifs en termes d'équipements, comme l'a souligné M. Gilles Erdogan, directeur général de Vinci Concessions, lors d'un colloque organisé au Sénat en décembre 2012. Comme il l'indiquait alors, le Gouvernement turc souhaite « *construire plusieurs milliers de kilomètres de lignes à grande vitesse, de voies ferrées traditionnelles, de routes à voies séparées et d'autoroutes [ou] installer 60 000 MW supplémentaires et disposer de trois centrales nucléaires* ». Pour ce qui concerne plus précisément les chemins

de fer, « d'ici à 2023, le but du Gouvernement est d'étendre le réseau des chemins de fer de 14 531 km pour passer à 25 536 km au total. Il est prévu que 10 546 km des voies soient des lignes à grande vitesse ».

Des projets pharaoniques ont également été lancés, à l'exemple d'un tunnel sous le Bosphore ou, surtout, du projet de troisième aéroport à Istanbul. Cet aéroport devrait être le plus grand au monde, doté de six pistes et pouvant accueillir à terme 150 millions de passagers par an, soit près de deux fois plus que les aéroports de Roissy et d'Orly réunis (ces derniers ont accueilli en 2012 88,8 millions de passagers). Le contrat pour la construction de cet aéroport a été attribué récemment et s'élève à 22 milliards d'euros.

Si certains projets lancés par le Gouvernement peuvent laisser sceptiques et paraître irréalistes à première vue, certains jugent que, « avec le doublement de la productivité et de la participation des femmes dans l'économie du pays, [la Turquie] peut atteindre son but, qui est de faire partie des dix plus grandes économies. Si l'on tient compte des rapides transformations de ces deux dernières décennies et des efforts actuels du gouvernement sur ces questions, atteindre cette cible est possible dans les dix ans à venir ».

Une dernière illustration de la puissance économique de la Turquie est l'émergence d'entreprises qui pèsent dans leur secteur d'activité au niveau mondial. Le meilleur exemple est l'entreprise nationale *Turkish Airlines*. Cette entreprise, possédée à 49 % par l'État turc, est devenue le fer de lance de l'économie du pays :

- sa flotte a très fortement progressé au cours des dernières années : elle compte aujourd'hui 215 appareils, soit 65 de plus qu'il y a à peine trois ans ;
- la compagnie a effectué récemment des commandes impressionnantes : 117 Airbus pour un montant de 9,3 milliards d'euros ; des Boeing pour 6,9 milliards d'euros ;
- elle bénéficie d'une excellente situation géographique du fait du *hub* d'Istanbul, entre l'Europe et le Moyen-Orient, et espère bénéficier de la construction du nouvel aéroport stambouliote.

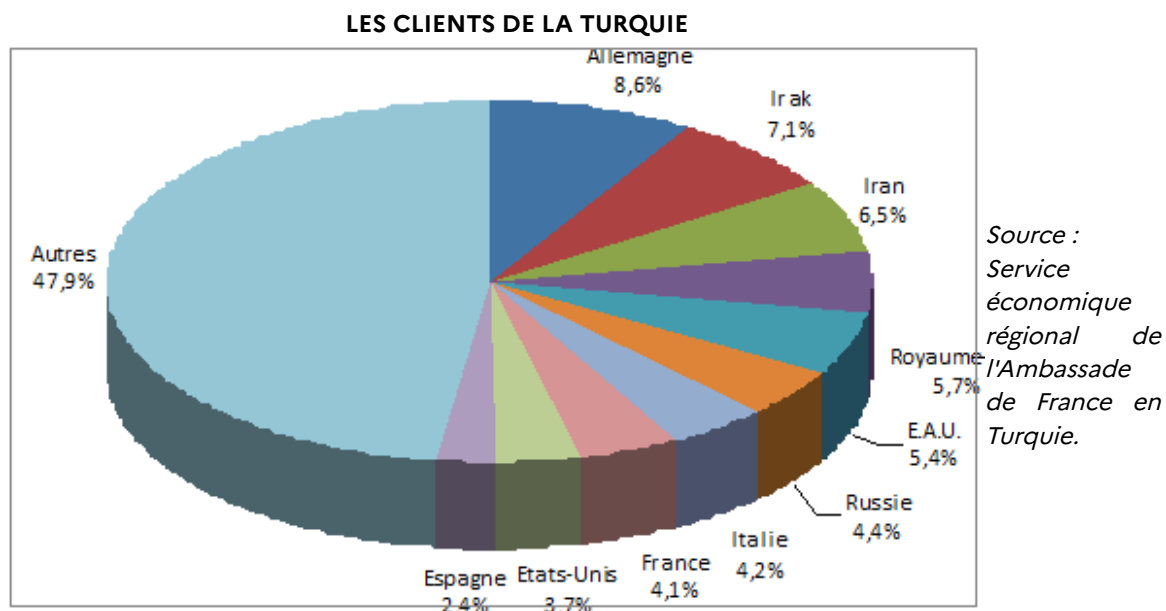
L'objectif de cette compagnie est de devenir d'ici 2023 l'une des dix premières compagnies aériennes du monde.

C. UNE ÉCONOMIE FORTEMENT MONDIALISÉE ET ATTRACTIVE POUR LES INVESTISSEURS

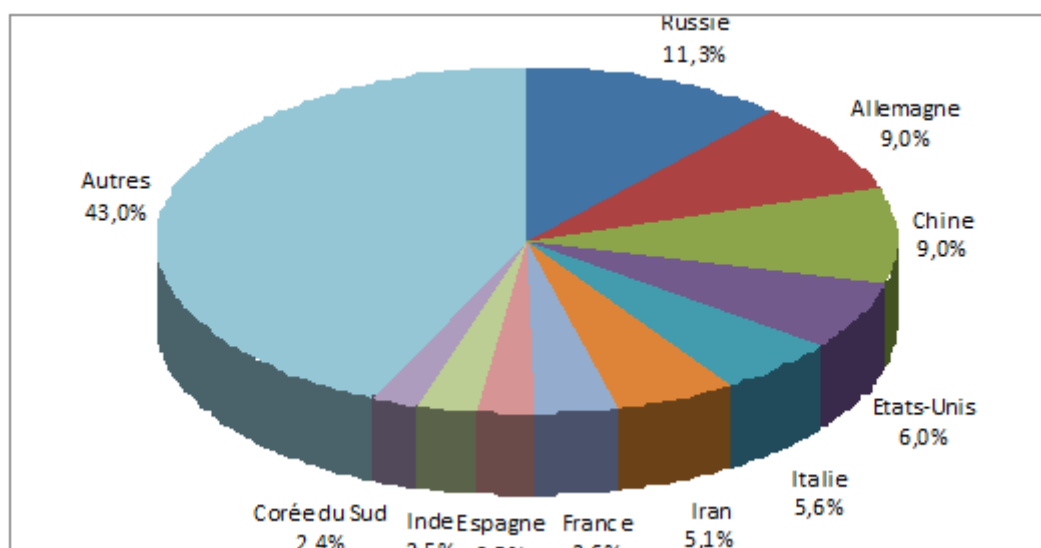
1. Une économie pleinement intégrée dans la mondialisation et qui échange surtout avec l'Union européenne

L'économie turque est pleinement intégrée dans l'économie mondiale, notamment depuis l'entrée en vigueur en 1996 de l'Union douanière avec l'Union européenne (UE). Comme l'illustrent les graphiques suivants, l'UE constitue le principal partenaire commercial de la Turquie, avec près de 40 % des échanges, la Turquie constituant le septième partenaire commercial de l'UE.

Les exportations de la Turquie vers l'UE se sont ainsi élevées en 2011-2012, selon les données communiquées par la TÜSIAD, à 33,7 milliards d'euros, contre des importations de 50,2 milliards d'euros.



LES FOURNISSEURS DE LA TURQUIE



Source : Service économique régional de l'Ambassade de France en Turquie.

2. Les points forts commerciaux de la Turquie

Les principaux postes d'exportation du pays sont l'automobile, le textile, l'électroménager ou encore la sidérurgie, les produits industriels représentant ainsi 95 % des exportations.

Sous l'effet de la concurrence des pays asiatiques dans le secteur du textile, la Turquie a été contrainte de réorienter son appareil industriel vers la production automobile ou les produits électroménagers.

Selon les données de la TÜSIAD, la Turquie est ainsi :

- au niveau mondial : le premier producteur de ciment, le deuxième producteur de verre plat, le premier producteur de bore, le deuxième exportateur de bijoux ou encore le sixième exportateur d'habillement ;
- au niveau européen : le premier fabricant de téléviseurs, le premier constructeur de bus, le troisième fabricant de céramique ou encore le deuxième fabricant de matériaux de construction.

3. Un pays attractif pour les investisseurs étrangers

Le meilleur signe de l'inclusion de la Turquie dans l'économie mondiale est le caractère massif des investissements directs étrangers (IDE) dans le pays.

Le niveau des IDE a ainsi atteint 12,5 milliards d'euros en 2011, ce niveau ayant fortement varié depuis 2007.

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS (IDE) EN TURQUIE

(2007-2011, en milliards d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant des IDE	16,1	12,5	5,5	6,9	12,5

Source : Institut du Bosphore.

On compte aujourd'hui en Turquie environ 25 000 entreprises à capitaux étrangers : un tiers des banques et un quart des 500 grandes entreprises sont étrangères.

II. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES FRANCO-TURQUES : UN POTENTIEL À TRANSFORMER EN TOURNANT LA PAGE D'UNE PÉRIODE DE RELATIONS POLITIQUES EN DENTS DE SCIE

A. DES LIENS ÉCONOMIQUES ANCIENS ET FÉCONDS

1. Des relations commerciales étroites entre la France et la Turquie

Comme l'a souligné l'ambassadeur de Turquie en France lors de sa rencontre avec les membres de la délégation, les relations franco-turques sont très anciennes : elles datent du XVI^{ème} siècle.

La France et la Turquie entretiennent aujourd'hui des relations économiques très étroites. Comme l'ont montré les diagrammes figurant dans la première partie du rapport :

- la France est le huitième client de la Turquie, avec près de 4,1 % des exportations ;
- la France constitue le septième fournisseur de la Turquie avec environ 3,6 % des importations.

Parallèlement, la Turquie constitue le cinquième débouché commercial de la France, hors UE et Suisse, et ceci après les États-Unis, la Chine, la Russie et le Japon. La France est enfin le septième investisseur étranger en Turquie.

Les relations commerciales franco-turques atteignent près de 12,6 milliards d'euros en 2012 : 6,9 milliards d'euros d'exportations de la France vers la Turquie et 5,7 milliards d'euros d'importations en France depuis la Turquie. Notre pays est donc bénéficiaire dans ses échanges avec la Turquie : ce pays représente d'ailleurs le dixième excédent de la France, alors qu'il s'agissait du quatorzième en 2011, et son douzième client dans le monde.

L'ensemble de ces données montrent que la France ne peut se désintéresser du développement économique turc.

2. La présence significative d'entreprises françaises en Turquie

L'importance des liens économiques entre la France et la Turquie est également illustrée par la présence de nombreuses entreprises françaises dans ce pays. On peut citer, entre autres, Alstom, Axa, BNP Paribas, Carrefour, Danone, Groupama, Lafarge, Renault, Schneider, Saint-Gobain, Total...

Le nombre d'implantations d'entreprises françaises est passé de 15 en 1985 à près de 400 aujourd'hui, employant près de 100 000 personnes.

Plusieurs exemples illustrent la place centrale des entreprises françaises dans certains secteurs économiques :

- Axa est la première compagnie d'assurance turque en termes de collecte de primes ;
- TEB (BNP Paribas) est la neuvième banque du pays ;
- Aéroports de Paris (ADP) est devenu le principal actionnaire (à hauteur de 38 %) de l'opérateur aéroportuaire TAV.

Au cours de leur déplacement, les membres de la délégation ont pu visiter deux sites importants illustrant le rôle économique central joué par les entreprises françaises en Turquie : l'usine Renault située à Bursa et l'usine Alstom située à Gebze.

Pour ce qui concerne Renault, l'entreprise est présente en Turquie, à Bursa, depuis 1969, par l'intermédiaire de sa filiale Oyak Renault, détenue à 51 % par Renault et à 49 % par Oyak, le fonds de pension de l'armée turque.

L'usine de Bursa, où la production a commencé en 1971, s'étend sur 51 hectares et emploie plus de 6 000 salariés. Elle a produit en 2012 un peu plus de 300 000 véhicules, soit près de la moitié de la production locale des véhicules passagers et plus de 13 % de la production totale du groupe Renault. Ainsi, un véhicule sur deux sortant des usines turques est un véhicule Renault et un véhicule sur six vendus en Turquie est un véhicule Renault. Renault est, avec Dacia, le leader du marché turc et si Fiat, Toyota ou Hyundai disposent également d'un site de production dans le pays, l'usine de Bursa est la plus intégrée.

70 % de la production locale d'Oyak Renault est exportée vers l'Europe, ce qui fait de la société l'un des premiers exportateurs turcs.

Les membres de la délégation de votre commission relèvent que le secteur automobile est un secteur clé de l'économie turque et un secteur majeur des relations franco-turques :

- les objectifs fixés pour 2023 par le Gouvernement sont d'élever les exportations turques à 500 milliards d'euros dont 150 pour le seul secteur automobile. Le secteur automobile constitue en effet l'un des principaux postes d'exportation de la Turquie. Le Gouvernement souhaite une multiplication par quatre du niveau de production (qui atteint aujourd'hui 1 million de véhicules), une multiplication par trois du nombre de véhicules exportés et par quatre des exportations en valeur ;

- le secteur automobile est le premier poste d'échanges entre la France et la Turquie : il représente près de 19 % des exportations françaises à destination de la Turquie et plus de 30 % des importations en provenance de Turquie. Alors que la Turquie est, comme on l'a vu précédemment, l'un de nos principaux excédents dans le monde tous produits confondu, il s'agit, en matière automobile, du quatrième déficit de notre pays, après l'Allemagne, l'Espagne et le Japon.

- enfin, le marché automobile turc a un potentiel extrêmement important compte tenu de son taux d'équipement très bas par rapport aux pays occidentaux : 140 véhicules pour 1 000 habitants contre par exemple 408 en Bulgarie, près de 600 en Allemagne ou 800 aux États-Unis.

Ces données expliquent le caractère stratégique de la présence de Renault en Turquie : la présence de l'usine à Bursa a permis l'industrialisation de cette ville et le renforcement des relations économiques franco-turques. Au terme de leur visite sur place, les membres de la délégation soulignent qu' Oyak Renault est tout autant une entreprise turque qu'une entreprise française.

Il convient enfin de noter que la présence de Renault a conduit des équipementiers français à s'installer en Turquie, comme Faurecia ou Valeo, cette dernière entreprise disposant à Bursa d'un site employant près de 1000 personnes.

La délégation de votre commission a également visité l'usine Alstom de Gebze.

Suite à l'acquisition par l'entreprise de la branche Transmission d'AREVA (T & D), Alstom s'est doté d'une branche dans le secteur de la transmission à haute tension, appelée « Alstom Grid ». L'entreprise est devenue propriétaire de la plus grande usine de transformateurs de grande puissance du monde, créée en 1996 à Gebze et que la délégation de votre commission a eu la chance de visiter.

Cette usine aux dimensions particulièrement impressionnantes, couvrant près de 90 000 m² et employant environ 1 000 personnes, exporte près de 85 % de sa production et fait partie des 50 premiers exportateurs turcs. Il s'agit donc, comme Oyak Renault, d'un des acteurs essentiels de l'économie turque.

3. Le secteur de l'énergie, un secteur désormais clé des relations économiques franco-turques

Au-delà des entreprises françaises présentes de longue date en Turquie, d'autres entreprises ont essayé d'obtenir des contrats importants dans le pays. Si ADP a finalement abandonné l'appel d'offres pour la construction du troisième aéroport stambouliote, AREVA a obtenu un contrat majeur au cours des dernières semaines.

Début avril, AREVA et Mitsubishi Heavy ont ainsi remporté le contrat de construction d'une deuxième centrale nucléaire turque, qui devrait coûter environ 17 milliards d'euros. Il s'agit de construire quatre réacteurs d'une capacité totale de 4,5 Gigawatts (GW) sur le site de Sinop, au bord de la Mer Noire. La construction devrait commencer en 2017 et le premier réacteur entrera en service à partir de 2023, exploité par GDF Suez.

Le secteur de l'énergie dispose d'un potentiel très important pour les entreprises françaises : la Turquie devrait devenir d'ici dix ans le troisième consommateur européen d'électricité et le gouvernement turc prévoit d'ici là la construction de plusieurs centrales nucléaires sur cette période, pour réduire sa dépendance vis-à-vis des importations de pétrole et de gaz. La consommation énergétique turque augmente en effet très fortement, à un rythme de 8 % par an. Les pouvoirs publics souhaitent donc une augmentation de 77 % de la puissance électrique installée, avec un passage de 54 à 96 GW entre 2012 et 2020.

Pièce n°5 - Adhésion de la Turquie à l'Union européenne : où en est-on ?

La Rédaction – Toute l'Europe - Synthèse 19.10.2019 – 6 pages

Candidate à l'adhésion depuis 1987, la Turquie entretient une relation complexe avec l'Union européenne. Toute l'Europe revient sur des années de négociations, actuellement "au point mort".

La Turquie est candidate depuis 1987 pour adhérer à l'Union européenne. Un statut officiellement reconnu par les Européens en 1999.

La perspective de son entrée dans l'Union européenne a néanmoins suscité de vifs débats, liés à la taille et à la position géographique du pays, au poids de la religion musulmane ou encore à la séparation de l'île de Chypre.

Avec le durcissement du régime de Recep Tayyip Erdogan, la perspective d'une adhésion turque à l'UE s'est encore plus éloignée ces dernières années. Depuis le blocage des négociations par la France et l'Allemagne en 2007, l'aggravation du conflit avec les Kurdes depuis le début des années 2010 et la répression des manifestations de la place Taksim en 2013, le président turc multiplie en effet les décisions autoritaires dans son pays et les provocations à l'égard de l'UE.

Purges et emprisonnements arbitraires après la tentative manquée de coup d'Etat en juillet 2016, extension des pouvoirs de Recep Tayyip Erdogan, insultes vis-à-vis des autorités allemandes et néerlandaises, interventions militaires en Syrie... depuis quelques années, le pays s'est considérablement éloigné de ses partenaires européens.

Les débats sur l'adhésion de la Turquie

Après la reconnaissance officielle de la candidature turque en 1999 lors du Conseil d'Helsinki, l'ouverture des négociations avec le pays en 2005 correspond à un tournant historique pour le projet européen. En effet, si l'élargissement aux Etats de l'ex-Union soviétique ne s'est pas fait sans douleur, leur adhésion n'a pas suscité les vives réactions qui entourent la candidature turque.

Pourquoi ? Les enjeux liés à l'entrée de la Turquie soulèvent des questions à la fois historiques, démographiques, religieuses et géopolitiques. De quoi susciter des débats récurrents depuis plus de 20 ans.

La Turquie ne fait pas partie de l'Europe ?

Au-delà des préoccupations purement géographiques (quelles frontières pour le continent européen ?), c'est surtout la nature du projet européen qui est questionnée avec la perspective d'une adhésion turque. Sur quelle histoire commune et quelle proximité géographique doit se fonder la construction européenne ? Le projet est-il à vocation universaliste, avec pour objectif de rapprocher les peuples autour de valeurs et d'institutions ?

La question religieuse

La Turquie est un état laïc depuis les réformes du président Atatürk dans les années 1920. Une laïcité qui ne signifie pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais le contrôle de la religion dominante, l'islam, par l'Etat. Bien que cette religion ne constitue pas une nouveauté sur le territoire européen, son poids augmenterait fortement.

Le poids démographique et l'impact sur les institutions européennes

Avec 81 millions d'habitants aujourd'hui, quel serait le poids politique de la Turquie dans les institutions et donc les décisions européennes ? Avec une centaine de députés au Parlement européen (en vertu des traités actuels), elle viendrait rejoindre les "grands pays" d'Europe (Allemagne, Italie, France).

De plus, les éventuelles migrations de la Turquie vers l'Ouest de l'Europe constituent pour certains une crainte, pour d'autres une opportunité.

Enjeux géopolitiques

Par sa position intermédiaire entre l'Occident et les pays arabo-musulmans, la Turquie est un allié stratégique non négligeable pour l'Union européenne. Certains voient dans la constitution d'une zone de paix et de prospérité avec la Turquie une chance pour les régions transfrontalières instables. D'autres craignent au

contraire qu'en devenant partie prenante dans les conflits de cette région, l'Union européenne perde sa capacité de conciliation.

Par ailleurs, la Turquie refuse toujours d'appliquer à la République de Chypre, dont elle ne reconnaît pas l'existence légale, le protocole dit d'Ankara. Conclu en 2005 lors de l'ouverture des pourparlers avec l'Union européenne, il prévoit l'extension de l'union douanière Turquie-UE aux dix nouveaux Etats membres. La Turquie, exigeant au préalable la fin de l'isolement et de l'embargo qui touche la République turque de Chypre du Nord, interdisait encore récemment aux navires et avions chypriotes grecs l'accès à ses ports et aéroports.

En janvier 2017, des pourparlers ont eu lieu à Genève sous l'égide des Nations unies afin d'abattre la dernière frontière qui divise une capitale européenne en deux. Mais le président turc a coupé court aux discussions en affirmant qu'il n'ordonnerait pas le retrait des soldats turcs au nord de Chypre. Début 2018, les tensions se sont à nouveau accrues entre l'île européenne et la Turquie. Celle-ci a en effet bloqué un navire italien dans les eaux chypriotes, une violation du droit international selon Nicosie. A l'été 2019, malgré les menaces de l'UE de réduire les aides de pré-adhésion et les prêts de la Banque européenne d'investissement à la Turquie en 2020, la Turquie a pénétré illégalement dans la zone économique exclusive de Chypre qui contient des gisements gaziers.

Le potentiel économique

Après une période de forte croissance, l'économie turque a subi une récession début 2019 en raison de l'effondrement de la livre turque (suite aux tensions diplomatiques entre Ankara et Washington à propos de la Syrie) et de politiques économiques hasardeuses du gouvernement. Si celle-ci est repartie en légère hausse au 2e trimestre, la stabilité macroéconomique du pays reste menacée.

Taux élevé de corruption, chômage, dette publique, opacité... certains s'inquiètent du montant des aides économiques, transferts et prêts qu'il faudrait accorder à la Turquie. D'autres au contraire soulignent son fort potentiel économique, notamment lié à sa croissance démographique, et estiment que l'Union européenne en sortirait gagnante. L'Union européenne et la Turquie sont par ailleurs déjà liées par une union douanière depuis 1996.

La gestion des migrants

La crise migratoire a fait apparaître une nouvelle dimension à la relation UE-Turquie. La situation inédite en mer Méditerranée a poussé les Etats membres de l'UE, et en premier lieu l'Allemagne, à passer un accord controversé avec Ankara le 18 mars 2016.

Selon ses termes, tous les migrants irréguliers (qui ne demandent pas l'asile ou dont la demande d'asile a été jugée infondée ou irrecevable) qui ont traversé la Turquie vers les îles grecques depuis le 20 mars 2016 sont renvoyés en Turquie. Et pour chaque Syrien renvoyé vers la Turquie au départ des îles grecques, un autre Syrien - fondé à demander l'asile en Europe - est réinstallé de la Turquie vers l'Union européenne, dans la limite de 72 000 personnes maximum.

Que contient l'accord UE-Turquie sur les migrants ?

Un an après cet accord, le nombre d'arrivées de migrants sur les îles grecques avait bien diminué de 98% (Le Monde). Cependant, plusieurs voix s'élevaient déjà pour dénoncer les conditions de vie des réfugiés. "Leur accès aux services de base est en croissance mais reste limité", observait encore la Commission européenne en août 2019.

En mars 2018, Bruxelles a néanmoins donné son accord pour débloquer la deuxième tranche d'aide de trois milliards d'euros promis à la Turquie en contrepartie de cet accord.

Un nouveau chapitre de négociations sur les questions budgétaires avait également été ouvert en juin 2016. Mais depuis, la relance du processus d'adhésion a été largement freinée par la situation politique en Turquie (lire ci-dessous). De même, le processus de libéralisation des visas européens pour les Turcs semble avoir été stoppé.

La Turquie et les critères de Copenhague

Les critères d'adhésion ou "critères de Copenhague" ont été définis en 1993 et renforcés en 1995. Au nombre de trois (politique, économique et mise en œuvre de l'acquis communautaire), ils définissent les conditions pour qu'un pays puisse devenir membre de l'Union européenne.

Les critères politiques : des blocages persistants

Les critères politiques à satisfaire sont les suivants : des institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme et le respect des minorités et leur protection.

Aujourd'hui, de nombreux points de blocage persistent avec la Turquie. Une attitude préoccupante vis-à-vis des Kurdes

Malgré une amélioration de la situation entre 2013 et 2014, avec la signature d'un cessez-le-feu en 2013, et une proposition de loi en juin 2014 qui visait à étendre la diffusion de la langue kurde en l'autorisant dans les écoles et les institutions, la répression contre les Kurdes n'a pas cessé. Pourtant, dans un rapport de 2014, l'Union européenne se félicitait du processus en cours visant à régler la question kurde.

Depuis son entrée en guerre "contre le terrorisme" en 2015, le gouvernement turc continue à bombarder les positions des forces armées kurdes liées au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) qui combattent contre Daech, considérés comme une organisation terroriste par la Turquie et l'Union européenne. Les membres du parti kurde, le HDP, sont en outre pour la plupart détenus aujourd'hui, soupçonnés d'avoir des liens avec le PKK. Ils représentent pourtant plus de 10% du Parlement turc, avec 54 sièges en 2015 puis 67 sièges depuis les élections de juin 2018. A cet égard, l'Union européenne et les dirigeants européens condamnent régulièrement les frappes turques ainsi que les arrestations des députés et journalistes kurdes.

En octobre 2019, une nouvelle offensive turque contre les forces kurdes au nord de la Syrie relance les critiques européennes à l'encontre d'Ankara. Lors du Conseil européen des 17 et 18 octobre, l'Union européenne décide de mesures de représailles.

Les droits fondamentaux

Dans son rapport annuel rendu en 2019, la Commission européenne assure que "la Turquie reste un partenaire clé de l'Union européenne". Après une interruption de trois ans, le Conseil d'association UE-Turquie se réunit de nouveau en mars 2019. "Il y a eu un dialogue de haut niveau sur les transports en janvier 2019 et un dialogue économique de haut niveau en février 2019. Des discussions techniques ont été engagées pour la reconnaissance mutuelle de quelques indications géographiques de produits agricoles. L'accord migratoire UE-Turquie de mars 2016 continue de produire des résultats...", énumère notamment la Commission.

Mais Bruxelles rappelle que les réformes pour adhérer à l'UE n'ont pas été réalisées, et que "les graves préoccupations de l'UE quant à la dégradation de l'état de droit, des droits fondamentaux et du pouvoir judiciaire n'ont pas été prises en compte". Après l'expiration de l'état d'urgence décrété dans le pays en juillet 2016, une loi a notamment été adoptée pour maintenir "de nombreux éléments de l'état d'urgence".

Dans l'édition 2012, la Commission européenne s'inquiétait déjà du respect des droits fondamentaux en Turquie. Elle pointait du doigt en particulier les atteintes persistantes aux libertés individuelles comme "la tendance à emprisonner les journalistes".

Vers un régime autoritaire ?

En mai 2013, un mouvement de protestation d'une ampleur inédite a émergé à Istanbul. Opposé dans un premier temps, notamment pour des motifs écologiques, à la destruction du parc Gezi au profit de la construction d'un centre commercial, il s'est rapidement transformé en un vaste mouvement de protestation contre le régime en place. Les répressions policières ont été massives, utilisant notamment des gaz lacrymogènes et des jets d'eau. Ces événements ont marqué un tournant pour le gouvernement d'Erdoğan : la Commission a condamné "tout usage excessif et disproportionné de la force", tandis que le Parlement européen a adopté une résolution en 2013 qui prévenait l'usage de mesures de répression contre des manifestants pacifiques et rappelait que les violences policières devaient être poursuivies par la justice.

Par la suite, le gouvernement turc a engagé en janvier 2014 une réforme judiciaire controversée : celle-ci a élargi la composition du Haut-conseil des magistrats (HSKY) en y renforçant le poids du gouvernement et accordé au ministre de la Justice le dernier mot concernant les nominations de magistrats à des institutions judiciaires clé comme la Cour constitutionnelle. Parallèlement, le pouvoir a mené une véritable purge au sein de la police et de la justice. L'Union européenne a critiqué ces mesures, faisant part de son inquiétude quant à la séparation des pouvoirs en Turquie.

L'instabilité politique liée à la tentative de coup d'Etat par l'armée turque en juillet 2016 a accéléré la dérive autoritaire du régime du président Erdoğan. En réaction, la Turquie a déclaré le 21 juillet qu'elle "dérogera temporairement" à la Convention européenne des droits de l'Homme pendant la durée de l'état d'urgence, qui a pris fin le 18 juillet 2018, mais qui est cependant en partie entré dans le droit commun.

Le gouvernement a procédé à de larges arrestations, suspensions et licenciements, sous couvert de l'implication du mouvement de l'opposant Fethullah Gülen dans le putsch. Le coup de filet a été étendu au pro-kurdes ainsi qu'aux voix d'opposition. Dans son rapport sur la Turquie de 2018, la Commission européenne rappelait que pendant cette période, plus de 150 000 personnes avaient été placées en détention, 78 000 arrêtées et plus de 110 000 fonctionnaires licenciés. Dans le même temps, selon les autorités turques, 40 000 fonctionnaires auraient été réintégrés, dont 3 600 par décret.

L'ONG Reporters Sans Frontières qualifiait, en janvier 2017, la Turquie de "plus grande prison du monde pour les professionnels des médias". Elle dénonçait les emprisonnements des journalistes et de leurs collaborateurs, la censure d'Internet et des réseaux sociaux ainsi que le blocage des outils de contournement de la censure tels que les VPN ou le réseau Tor.

Le président, Recep Tayyip Erdoğan, a vu son rôle déjà central renforcé depuis le coup d'Etat. Ce rôle s'est traduit dans la constitution grâce à la victoire du "oui" au référendum constitutionnel du 16 avril 2017. Le texte a permis de remplacer le système parlementaire par un régime présidentiel fort.

Organe consultatif du Conseil de l'Europe, la Commission de Venise met en garde contre un "régime personnel" et des amendements qui ne respecteraient pas le modèle d'un système présidentiel démocratique fondé sur la séparation des pouvoirs. Elle alarme sur le risque de transformation du gouvernement en système présidentiel autoritaire, et s'inquiète de la possibilité pour M.Erdoğan de garder le pouvoir jusqu'en 2029.

L'Etat de droit serait d'autant plus mis à mal que le président turc s'est déclaré favorable à la peine de mort à plusieurs reprises. La réponse européenne à cette déclaration ne s'est pas fait attendre, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker ayant répondu que "si la peine de mort est réintroduite en Turquie, cela entraînera la fin des négociations".

Les critères économiques : une croissance qui ralentit

Selon les critères de Copenhague, le pays candidat à l'adhésion doit être doté d'une économie de marché viable et être capable de faire face aux forces du marché et à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'Union.

Après des années de croissance à 5 % du PIB, et même à 8 % en dépit d'une récession en 2009, l'économie turque montre des signes d'essoufflement. En 2015, le taux de croissance est descendu à 3 %, et s'est maintenu à 2.9% en 2016 même si la création d'emploi a été forte, en particulier pour les groupes vulnérables et les régions les moins développées. En 2016, le rapport de la Commission soulignait toutefois que l'accès des femmes au travail restait très bas, avec un taux d'activité de 35% en 2015. Les déficits extérieurs se sont creusés et la position extérieure nette s'est légèrement dégradée durant la dernière décennie.

L'année 2017 semble avoir été plus favorable, avec une croissance de 7,4% sur l'année et une croissance record de 11,1% au troisième trimestre. La Turquie est ainsi devenue l'économie qui croît la plus vite au monde, devant l'Inde et la Chine. Cela n'a cependant pas suffi à rassurer les marchés et la livre turque reste faible.

Toutefois, en 2018, le PIB n'a cru que de 2,6 %. Un résultat décevant, aggravé par diverses mesures des autorités turques qui ont eu une influence négative sur le fonctionnement des marchés, notamment en interférant avec la fixation des prix et en imposant des contraintes à la libre utilisation des devises.

L'acquis communautaire : un pays "modérément" préparé

Le critère de l'acquis communautaire est l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, notamment la capacité à mettre en œuvre avec efficacité les règles, les normes et les politiques qui forment le corpus législatif de l'UE (l'acquis) et à souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

Concernant l'adéquation de ses politiques avec celles de l'Union européenne, la Turquie a continué de s'aligner sur l'acquis, bien qu'à un rythme limité, selon le rapport de la Commission de 2019. Il y a eu plus d'exemples de reculs, dans des domaines essentiels (libre circulation des capitaux, concurrence, politique économique et monétaire, relations extérieures...). Même si la Turquie a progressé dans les domaines de la libre circulation des marchandises, du droit de la propriété intellectuelle, des services financiers, de la consommation, etc.

Des négociations au point mort

L'acquis communautaire est composé de 35 chapitres. Avant le début des négociations avec un pays tiers qui souhaite adhérer à l'Union, la Commission publie un rapport d'examen de ces 35 chapitres et recommande

d'entamer les négociations pour certains d'entre eux. Le Conseil décide ensuite à l'unanimité d'ouvrir ou non un chapitre de négociation. Lorsque que le Conseil estime que suffisamment de progrès ont été réalisés par le pays, il décide à l'unanimité de clore provisoirement le chapitre.

Aujourd'hui, sur un total de 35 chapitres de négociations avec la Turquie, 16 ont été ouverts dont deux en 2016 (l'un concerne les affaires économiques et monétaires et l'autre les dispositions financières et budgétaires). Seul le chapitre concernant la science et la recherche a été clôturé.

La Commission européenne et la Turquie avaient adopté un "agenda positif" en mai 2012, avant les événements de la place Taksim. Celui-ci prévoyait notamment une concertation accrue sur les grands sujets de politique étrangère, une meilleure coopération dans le domaine de l'énergie, ainsi que des discussions directes entre la Commission et Ankara pour permettre un alignement progressif des normes turques sur les normes européennes.

Mais depuis l'été 2016, les négociations ne progressent plus. Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker a même estimé en novembre 2016 que "tout ce que font les autorités turques aujourd'hui me fait croire que finalement la Turquie ne veut pas" respecter les conditions requises à la poursuite des négociations.

Le 25 mars 2017, le président turc a mis un nouveau coup de frein à la poursuite des discussions, en déclarant vouloir organiser un référendum sur la poursuite des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Le 24 septembre 2017, la chancelière allemande Angela Merkel a déclaré lors d'un débat télévisé à l'occasion des élections législatives "que la Turquie ne doit pas devenir un membre de l'Union européenne". Une déclaration ferme, suivie par le président français, qui a estimé en janvier 2018, à l'occasion de la visite du président turc en France, qu'il fallait "sortir d'une hypocrisie qui consisterait à penser qu'une progression naturelle vers l'ouverture de nouveaux chapitres est possible, ça n'est pas vrai." Pour le président français, l'adhésion ne serait plus à l'ordre du jour et une forme de "partenariat" serait préférable.

Si une réunion du Conseil d'association UE-Turquie a été organisée à Bruxelles en mars 2019 après plusieurs années d'interruption, Federica Mogherini, la cheffe de la diplomatie européenne n'a pas manqué d'exprimer ses "vives préoccupations" pour l'état de droit en Turquie. Une position partagée par le Parlement européen qui a, une nouvelle fois le 13 mars 2019, souhaité la suspension des négociations avec Ankara.

En juin 2019, le Conseil de l'UE note donc "que la Turquie continue de s'éloigner un peu plus encore de l'Union européenne". "Les négociations d'adhésion avec la Turquie sont par conséquent au point mort".

Pièce n°6 – Rapport 2022/2023 d’Amnesty International - Turquie 2022

Des responsables politiques d’opposition, des journalistes et des défenseur-e-s des droits humains, entre autres, ont fait l’objet d’enquêtes ou ont été poursuivis et condamnés sans le moindre élément de preuve. Le Parlement a modifié de manière draconienne la législation existante, limitant encore davantage la liberté d’expression en ligne. La police a eu recours à une force illégale pour arrêter des centaines de personnes qui participaient à des marches des fiertés organisées dans plusieurs provinces bien qu’elles aient été interdites. Le droit à la liberté de réunion pacifique était toujours extrêmement limité. Le Conseil d’État a refusé d’annuler la décision prise par la Turquie en 2021 de se retirer de la Convention d’Istanbul. La Turquie restait le pays au monde qui accueillait le plus grand nombre de personnes réfugiées. Des renvois sommaires et violents, notamment d’Afghan-e-s, se sont cependant soldés par des morts et des blessés graves, dans un contexte de discours raciste hostile aux personnes réfugiées tenu aussi bien par des responsables politiques que par la presse. Des allégations graves et dignes de foi faisant état d’actes de torture et d’autres mauvais traitements ont été formulées.

Contexte

Le Comité européen des droits sociaux a estimé en mars qu’il n’y avait pas en Turquie d’« approche globale et coordonnée adéquate en place pour lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale ». L’inflation, dont le taux officiel a atteint 64,27 % à la fin de l’année, a aggravé la crise du coût de la vie qui touchait des millions d’habitant-e-s.

Un attentat à la bombe a fait six morts et plus de 80 blessé-e-s le 13 novembre à Istanbul. Les autorités ont accusé le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et les Unités de protection du peuple (YPG) basées en Syrie d’en être responsables. Le 20 novembre, la Turquie a mené plusieurs frappes aériennes en Syrie et dans le nord de l’Irak, affirmant agir en représailles après cet attentat.

Liberté d’expression

L’arrêt du Conseil d’État suspendant la directive qui interdisait aux journalistes et aux simples citoyen-ne-s de filmer ou d’enregistrer des manifestations est devenu définitif en mai.

En juin, 16 journalistes appartenant à trois organes de presse, ainsi que le coprésident de l’Association de journalistes Dicle Firat, ont été placés en détention provisoire à Diyarbakır. Ils et elles étaient accusés d’« appartenance à une organisation terroriste », mais n’avaient pas été officiellement inculpés à la fin de l’année.

La chanteuse de variétés Gülşen a été emprisonnée au mois d’août pour avoir, selon les autorités, « incité la population à la haine et à l’inimitié », à la suite d’une vidéo datant d’avril qui avait circulé sur les réseaux sociaux et sur laquelle on l’entendait plaisanter avec l’un de ses musiciens. Elle a été assignée à domicile au bout de trois jours. La mesure a été levée après deux semaines, mais les poursuites engagées contre elle étaient toujours en cours à la fin de l’année.

Au mois de septembre, la cour d’appel régionale d’Ankara a annulé les condamnations, prononcées en 2019, de 11 membres du bureau national de l’Ordre des médecins de Turquie, accusés de propagande terroriste et d’incitation à la haine. Le parquet a fait appel de cette décision en octobre auprès de la Cour de cassation. Le recours était en instance à la fin de l’année.

Le Parlement a adopté en octobre plusieurs modifications de lois, regroupées dans un texte dit de « loi sur la censure ». Les nouvelles mesures portaient entre autres sur la création d’une infraction pénale consistant à « diffuser publiquement des éléments de désinformation », sur le renforcement des pouvoirs de l’autorité en charge des technologies de l’information et de la communication, afin de permettre à celle-ci de contraindre les entreprises gérant les réseaux sociaux à retirer certains contenus et à fournir les données personnelles des internautes, sous peine de lourdes amendes et d’une forte réduction du débit des connexions, et sur le resserrement des conditions déjà très strictes imposées à ces mêmes entreprises, par un élargissement de leur responsabilité pénale, administrative et financière. Sinan Aygül, un journaliste de Bitlis, est devenu en décembre la première personne à être placée en détention provisoire au titre de la nouvelle infraction pénale,

pour un tweet dans lequel il avait partagé des informations non confirmées faisant état d'abus sexuels. Il a été libéré au bout de 12 jours, le 22 décembre.

Dans le cadre d'un procès motivé par des considérations politiques, le maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, a été condamné en décembre pour « insulte à un responsable public » et s'est vu interdire de participer à la vie politique. Des poursuites avaient été engagées contre lui après qu'il avait traité de « crétins » les membres de la Commission électorale suprême de Turquie, dans une interview accordée à la presse en 2019. Ce jugement pouvait faire l'objet d'une procédure d'appel.

Liberté de réunion

Les autorités privaient toujours le groupe dit des « Mères du samedi » de son droit à la liberté de réunion pacifique sur la place Galatasaray, où ces femmes et ces hommes se retrouvaient régulièrement pour dénoncer les disparitions forcées survenues dans les années 1980 et 1990. En juin, la police antiémeutes a empêché la tenue du 900^e rassemblement pacifique du groupe et arrêté les avocat·e·s spécialistes des droits humains Öztürk Türkdoğan et Eren Keskin, ainsi que plusieurs proches de victimes de disparitions forcées. La police s'est opposée en août à une manifestation pacifique des « Mères du samedi » organisée au cimetière d'Altınşehir à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, arrêtant 14 personnes. Le procès intenté sans le moindre fondement à 46 personnes à qui il était reproché d'avoir pris part au 700^e rassemblement, en août 2018, était toujours en cours. En septembre, la police a empêché le groupe de faire une déclaration à la presse devant le tribunal de Çağlayan, alors que devait s'ouvrir la cinquième audience du procès le concernant. Elle a arrêté 16 personnes, dont trois avocat·e·s.

Les marches des fiertés ont cette année encore fait l'objet de restrictions illégales. Selon les organisations de défense des droits des personnes LGBTI, 10 manifestations organisées dans le cadre du mouvement des fiertés ont été interdites, un peu partout dans le pays, et plus de 530 personnes ont été arrêtées pour leur participation à ce mouvement, soit plus que pendant toute la période écoulée depuis la première interdiction de la marche des fiertés d'Istanbul, en 2015. Le 10 juin, la police s'est opposée à la tenue de la marche des fiertés des étudiant·e·s de l'université technique du Moyen-Orient à Ankara et a interpellé 38 personnes. Trois jours plus tôt, le Bureau du président de l'établissement avait « catégoriquement interdit » à l'ensemble des étudiant·e·s de participer à cette manifestation.

Les autorités ont arbitrairement interdit en juin toutes les manifestations prévues à Istanbul dans le cadre de la Semaine des fiertés. Le 26 juin, la police a dispersé à l'aide de gaz lacrymogène et de balles en plastique des militant·e·s LGBTI rassemblés sur l'avenue İstiklal et qui entendaient braver cette interdiction. Elle a arrêté arbitrairement au moins 370 participant·e·s.

En octobre, le parquet a requis la condamnation de quatre des huit étudiant·e·s de l'université du Bosphore poursuivis pour « dégradation de biens publics », concernant des faits qui auraient été commis lors d'une manifestation en janvier 2021, sans toutefois apporter aucun élément prouvant qu'une infraction pénale avait été commise. Les 70 étudiant·e·s de l'université du Bosphore arrêtés lors de la marche des fiertés organisée en mai sur le campus ont été inculpés en novembre de « refus de se disperser malgré les sommations ».

Liberté d'association

La Turquie restait sur la « liste grise » du Groupe d'action financière (GAFI). Elle se servait toutefois des recommandations de cette organisation intergouvernementale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme comme d'un prétexte pour mieux harceler les ONG. Les pouvoirs publics ont également multiplié les audits abusifs d'ONG au titre de la Loi sur la prévention du financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Le procès entamé en 2021 afin d'obtenir la dissolution du Parti démocratique des peuples (HDP), deuxième parti d'opposition, ainsi que l'interdiction de toute activité politique pour 451 de ses dirigeant·e·s et adhérent·e·s, était toujours en cours à la fin de l'année. La Cour européenne des droits de l'homme a estimé en novembre que la Turquie avait porté atteinte aux droits de l'ancienne coprésidente de cette formation, Figen Yüksekdağ, et de 13 autres ex-parlementaires, citant notamment l'article 18 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui limite la possibilité pour un État de restreindre les droits fondamentaux.

Une procédure de dissolution a été engagée en avril devant le tribunal civil de première instance n° 13 d'Istanbul contre la plateforme « Nous arrêterons les féminicides », une ONG accusée de s'être livrée à des « activités illégales et immorales [...] portant atteinte à la structure familiale turque » sous prétexte de défendre les droits des femmes.

Le procès entamé au mois de mai pour obtenir la fermeture du Centre social de Tarlabaşı (Istanbul), accusé de « chercher à influencer l'orientation sexuelle des enfants en présentant comme normale la sexualité des personnes dites LGBTI dans la société », était en cours à la fin de l'année. Une décision judiciaire prise en février dans le cadre d'une autre procédure et suspendant les activités de ce centre a été levée en avril.

Impunité

Un tribunal d'Istanbul a suspendu en avril les poursuites engagées contre 26 ressortissants saoudiens, inculpés en leur absence du meurtre, en 2018, du journaliste Jamal Khashoggi. Il a estimé que l'affaire pouvait être transférée à la justice d'Arabie saoudite. Les relations bilatérales entre les deux pays s'en sont trouvées améliorées.

Le procès de trois policiers et d'un membre présumé du PKK, accusés du meurtre, en 2015, de l'avocat et défenseur des droits humains Tahir Elçi, était dans sa deuxième année.

Le procès des 13 policiers inculpés en 2020 pour leur rôle présumé dans la mort, en 2011, de Metin Lokumcu, lors d'une manifestation dans la ville de Hopa, était lui aussi toujours en cours.

Défenseur·e-s des droits humains

Le coprésident de l'IHD, Öztürk Türkdöğen, a fait l'objet de trois procès distincts au cours de l'année, respectivement pour « appartenance à une organisation terroriste », « insulte à un responsable public » et « dénigrement de la nation turque ». Il a été acquitté à l'issue des deux premiers procès, mais les recours introduits par le parquet auprès de la cour d'appel régionale d'Ankara étaient en instance à la fin de l'année. Le jugement en première instance n'avait pas encore été prononcé dans la troisième procédure.

Les tribunaux n'ont pas exécuté les arrêts prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires concernant Osman Kavala et Selahattin Demirtaş. Le chef de l'État et plusieurs autres hauts responsables du gouvernement ont affirmé pour leur part, à tort, que la Turquie n'était pas tenue de respecter les décisions de la Cour. Constatant qu'Osman Kavala n'avait pas été libéré, comme l'ordonnait un arrêt de 2019, le Conseil de l'Europe a entamé en février une procédure d'infraction contre la Turquie. C'était seulement la deuxième fois qu'une telle mesure était prise à l'égard d'un État membre.

Appelée en avril à rejuger l'affaire du parc de Gezi, la cour d'assises spéciale n° 13 d'Istanbul a déclaré coupables Osman Kavala et sept autres personnes, malgré l'absence totale d'éléments à charge. Osman Kavala a été condamné à la réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pour « tentative de renversement du gouvernement ». Ses coaccusé·e-s – Mücella Yapıcı, Tayfun Kahraman, Can Atalay, Mine Özerden, Çiğdem Mater, Hakan Altınay et Yiğit Ekmekçi – ont été condamnés à 18 ans d'emprisonnement chacun pour l'avoir aidé, selon l'accusation. Les appels interjetés par tous les accusé·e-s étaient en instance devant la cour d'appel régionale à la fin de l'année.

Toujours en avril, la cour d'appel régionale d'Istanbul a confirmé le verdict et la peine prononcés en première instance contre l'avocate et défenseure des droits humains Eren Keskin pour « appartenance à une organisation terroriste », dans le cadre du procès principal concernant le journal *Özgür Gündem*, publication kurde frappée d'une décision de fermeture après la tentative de coup d'État avortée de 2016. À la fin de l'année, Eren Keskin était sous le coup de condamnations correspondant à un total de 26 ans et neuf mois d'emprisonnement, à l'issue de plusieurs procès dont elle avait fait l'objet en tant que rédactrice en chef emblématique de *Özgür Gündem*. Plusieurs appels étaient en attente devant la Cour de cassation.

La Cour européenne des droits de l'homme a estimé en mai que le placement en détention provisoire de Taner Kılıç, en 2017 et 2018, avait porté atteinte à ses droits à la liberté, à la sécurité et à la liberté d'expression, soulignant que le requérant avait été détenu « en l'absence de raisons plausibles de le soupçonner d'avoir commis les infractions qui lui étaient reprochées ». Jugeant que l'enquête avait été « incomplète », la Cour de cassation a invalidé, en novembre, le verdict injuste prononcé contre Taner Kılıç, reconnu coupable

d'« appartenance à une organisation terroriste ». Elle a également annulé, pour « manque de preuves », les condamnations des trois autres défenseur-e-s des droits humains accusés d'avoir « aidé une organisation terroriste » dans le cadre du procès de l'affaire de Büyükkada, qui durait depuis des années.

Au mois de septembre, 23 personnes, dont au moins 15 membres, salarié-e-s ou responsables, de l'Association pour le suivi des migrations, ont été inculpées d'« appartenance à une organisation terroriste ». Selon l'accusation, trois rapports publiés par cette organisation étaient destinés à « faire de la propagande pour une organisation terroriste » et des fonds reçus de diverses sources situées à l'étranger auraient été remis à un groupe armé. La première audience dans cette affaire a eu lieu le 13 décembre.

Şebnem Korur Fincancı, présidente de l'Ordre des médecins de Turquie, a été placée en détention provisoire en octobre, pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste ». Elle avait publiquement demandé l'ouverture d'une enquête indépendante sur des allégations selon lesquelles des armes chimiques avaient été utilisées contre le PKK au Kurdistan d'Irak. La cour d'assises spéciale n° 24 d'Istanbul a accepté en décembre de la juger pour les faits qui lui étaient reprochés. La première audience dans cette affaire a eu lieu le 23 décembre.

Discrimination

Femmes

Une loi destinée à protéger les femmes et les membres des professions médicales contre les violences est entrée en vigueur au mois de mai. Elle érigeait spécifiquement en infraction le harcèlement persistant d'une femme, limitait la latitude accordée aux tribunaux pour réduire les peines des auteurs de ce type de violences et augmentait les peines d'emprisonnement encourues, d'autant plus lourdes lorsque la victime des faits était un enfant ou une ex-conjointe.

Selon les statistiques officielles, 225 femmes au moins ont été victimes de féminicides commis par des hommes au cours des 10 premiers mois de l'année. Certaines sources citaient cependant des chiffres beaucoup plus élevés. La plateforme « Nous arrêterons les féminicides » parlait par exemple de 393 femmes tuées.

Trois membres très actives de l'Association de femmes Rosa, de Diyarbakır, ont été placées en garde à vue en mars et des poursuites sans fondement ont été engagées contre elles pour « appartenance à une organisation terroriste ». Le parquet a affirmé que les activités menées par l'association à l'occasion de la Journée internationale des femmes et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes avaient été pilotées par un groupe armé.

Le Conseil d'État, la plus haute instance judiciaire administrative de Turquie, a rejeté en juillet les requêtes formulées par plusieurs dizaines d'organisations, entre autres de femmes et d'avocat-e-s, qui demandaient l'annulation de la décision présidentielle prise en 2021 de retirer la Turquie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). La décision du Conseil d'État avalisait ainsi de fait le retrait de ce traité, décrété unilatéralement par l'exécutif. Un appel de la décision du Conseil d'État était en instance ; en outre, plusieurs requêtes séparées déposées par des organisations de défense des droits des femmes n'avaient pas encore été examinées à la fin de l'année.

Personnes LGBTI

Des responsables politiques, dont des représentant-e-s du gouvernement, ont régulièrement eu recours à une rhétorique de haine et à des campagnes de dénigrement, amplifiées par certains médias, contre la communauté LGBTI. Les actes de discrimination, d'intimidation et de violence ont été particulièrement criants au moment des marches des fiertés, lorsque la police a cherché à disperser de manière violente des défilés pacifiques, n'hésitant pas à arrêter les participant-e-s.

Au mois de septembre, l'organisme d'État chargé de la radio-télédiffusion (RTÜK) a accepté un spot publicitaire dans lequel les personnes LGBTI étaient qualifiées de « virus » et accusées de « détruire les familles ». Ce spot faisait la promotion d'une manifestation hostile aux droits des LGBTI organisée à Istanbul.

Droits des personnes réfugiées ou migrantes

Les autorités turques ont eu recours à une force illégale, y compris des tirs à balles réelles, pour renvoyer sommairement en Iran des milliers d'Afghan-e-s en quête de protection. Elles ont notamment utilisé des armes à feu de manière illégale contre des Afghan-e-s qui essayaient de franchir la frontière. Ces actions auraient fait un certain nombre de morts et de blessés. Certaines personnes ont été expulsées illégalement par avion vers l'Afghanistan, dans le cadre de retours faussement présentés comme « volontaires ».

Statuant dans l'affaire *Akkad c. Turquie*, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé, en juillet, que le renvoi forcé en Syrie d'un ressortissant syrien résidant légalement en Turquie, sous couvert d'une procédure de « retour volontaire », constituait une violation de l'interdiction d'éloigner les étrangers vers un pays où ils couraient un risque réel d'être soumis à des mauvais traitements (« refoulement »), du droit à un recours et du droit à la liberté et à la sécurité, ainsi que de l'interdiction de tout traitement dégradant, au vu des conditions de voyage du requérant pendant l'opération de renvoi. Entre février et juillet, selon des informations recueillies par des organisations de défense des droits humains, les autorités turques ont arrêté, placé en détention et expulsé de manière arbitraire des centaines de Syriens réfugiés dans le pays.

Torture et autres mauvais traitements

Selon plusieurs témoins, en avril, un groupe nombreux de surveillants de la prison de Marmara (anciennement connue sous le nom de prison de Silivri), à Istanbul, aurait roué de coups des détenus et les aurait incités à se donner la mort. Un prisonnier du nom de Ferhan Yilmaz est mort à l'hôpital au mois d'avril après avoir été, selon certaines informations, torturé et plus généralement maltraité par des surveillants. Dix autres détenus auraient été transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, aux quatre coins du pays, après avoir eux aussi déclaré que des gardiens les avaient passés à tabac. Le parquet général du district de Silivri a annoncé qu'une enquête allait être ouverte sur ces allégations, mais ses conclusions n'étaient pas connues à la fin de l'année.

Pièce n°7 – Turquie et l'Union européenne : Le mariage impossible ?

Site Le Taurillon – 14 mai 2021, par Clara DUBAN, Eurosorbonne

En 1987, la Turquie dépose sa candidature pour adhérer à l'Union européenne (UE). Depuis 34 ans, sa possible adhésion est l'objet de controverses. En 2021, alors que le pays connaît un durcissement de sa politique intérieure (retrait de la Convention d'Istanbul) et extérieure (conflits avec Chypre et la Grèce), comment expliquer que l'Union européenne continue d'envisager l'adhésion de la Turquie à son entité ? La République d'Erdogan dispose d'un argument de taille, celui de la question migratoire. Un article d'Eurosorbonne, s'inscrivant dans le Grand format européen de mai 2021.

Depuis l'invasion du nord de la Syrie par la Turquie en 2019, les tensions entre Ankara et l'Union européenne sont allées crescendo. Les négociations pour l'entrée de la Turquie dans l'UE étaient au point mort depuis un an. Cependant, le 6 avril dernier, lors d'une rencontre avec les présidents de la Commission et du Conseil européen, Ursula von der Leyen et Charles Michel, le président turc Recep Tayyip Erdogan a rappelé que la Turquie avait toujours pour objectif une « adhésion complète à l'Union européenne ». A cette occasion, les représentants de l'Europe ont fait part de leurs « profondes inquiétudes » quant au respect des droits de l'homme en Turquie, mais ont également affirmé leur volonté de faire évoluer leur collaboration avec ce « partenaire important ». Ainsi, l'accord sur l'immigration signé en 2016 a été prolongé, accord en vertu duquel la Turquie s'engage à renforcer le contrôle de ses frontières et à s'occuper des migrants souhaitant accéder à l'Europe par son territoire, en échange d'un financement et d'un assouplissement de l'attribution de visas aux ressortissants turcs pour entrer dans l'espace Schengen. Depuis cet accord, la Turquie a, en effet, accueilli sur son sol près de quatre millions de réfugiés. Néanmoins, une entrée de la Turquie dans l'UE serait-elle encore souhaitable pour d'autres raisons que la politique migratoire menée actuellement en Union européenne ?

La candidature turque est intéressante pour l'Union européenne sur plusieurs aspects. Depuis 1992, la Turquie est un membre associé de l'Europe, et c'est le seul pays, depuis 1995, à avoir signé un accord d'union douanière avec l'UE. Ainsi, les relations commerciales sont aujourd'hui plus fortes avec la Turquie qu'avec le Royaume-Uni, puisque 37 % du commerce extérieur de la Turquie se fait avec les Vingt-Sept. C'est un partenaire commercial majeur et qui dispose d'un large marché intérieur. La Turquie jouit également d'une position géographique stratégique : véritable ouverture sur le Moyen-Orient, elle permettrait de se rapprocher des pays riches en ressources naturelles, d'avoir une plus grande influence sur les conflits de la région, et de pouvoir contrôler l'Est des mers Méditerranée et Noire. Mais c'est aussi un pays aux fortes ressources en eau et dont l'économie est en pleine expansion, avec une croissance moyenne annuelle de 5 % depuis 2002. Autant d'éléments qui en font un atout stratégique pour l'UE. Néanmoins, si un véritable effort avait été fait au début des années 2000 pour coller aux critères de Copenhague, rendant la candidature turque réellement envisageable par la Commission en 2004, ces points sont aujourd'hui à relativiser.

Lorsque l'UE reconnaît officiellement la Turquie comme pays candidat en 1999, plusieurs arguments d'opposition sont avancés. Tout d'abord la droite chrétienne-démocrate européenne s'interroge : la Turquie peut-elle être considérée comme un pays d'Europe alors que seule une partie de son territoire se trouve sur le continent, que la langue turque trouve ses racines en Asie mineure, et que le pays est majoritairement musulman ? Plusieurs ont craint qu'une telle intégration signifierait un élargissement futur de l'Europe aux pays du Maghreb. En outre, avec 83 millions d'habitants en 2020 et une forte croissance démographique, la Turquie deviendrait rapidement le pays le plus peuplé d'Europe, et aurait, ainsi, le plus grand nombre de députés au Parlement européen. D'aucuns redoutent alors que la Turquie ait un poids politique trop important dans l'UE.

En dehors de ces questions d'ordre structurel, ce sont les politiques mises en place par la Turquie qui apparaissent comme les plus grands freins à son entrée dans l'UE. Les mesures davantage autocratiques prises par le gouvernement actuel inquiètent : en 2017, un régime présidentiel fort a remplacé le régime parlementaire, en octroyant au corps exécutif une plus grande influence sur le pouvoir juridique. Par ailleurs, les droits de l'homme sont pour la plupart bafoués, notamment la liberté d'expression et de presse. Amnesty international qualifie même la Turquie de « plus grande prison du monde pour les journalistes ». La politique turque menée à l'encontre de la minorité kurde est également une grande source d'inquiétude. En 2015, affirmant « entrer en guerre contre le terrorisme », elle commence à bombarder les positions des forces armées kurdes. Au niveau géopolitique, Ankara va souvent à l'encontre des positions de l'UE. Elle refuse de reconnaître la République de Chypre, dont elle occupe la partie Nord depuis 1974. Dans le conflit du Haut-Karabakh, la Turquie soutient le peuple azéri, tandis que l'Union européenne a adopté une voie plus pacifique

en appelant une reprise des pourparlers. L'Union européenne accuse également le pays de violer l'embargo sur les armes imposé à la Libye par la communauté internationale. Enfin, la Turquie a mené plusieurs missions d'exploration gazière dans les eaux grecques et chypriotes, fin 2020, en revendiquant l'appartenance des exploitations d'hydrocarbure en Méditerranée orientale. S'en est suivie une crise diplomatique d'ampleur inédite.

Au vu de ces affronts diplomatiques, l'Union européenne a menacé de prendre des sanctions face à la Turquie en décembre 2020. La Turquie réagit immédiatement en menaçant de laisser passer, en Europe, les millions de migrants retenus sur son territoire. La question migratoire catalyse l'ensemble des tensions entre le continent européen et la Turquie. Un argument de taille qui permet à la Turquie de maintenir le bras de fer avec l'Union européenne. Mais la question se pose : jusqu'à quand ? L'Union européenne peut-elle se satisfaire éternellement d'une coopération instable avec un régime quasi autocratique ? Lors d'une commission parlementaire des affaires étrangères le jeudi 22 avril, les législateurs européens ont affirmé que les relations UE-Turquie avaient atteint un « point historiquement bas » et que « les négociations d'adhésion devraient être formellement suspendues si la tendance négative n'[était] pas inversée ».

Pièce n°8 – L'adhésion de la Turquie : deux avantages

Les Échos - Publié le 27 nov. 2002 à 01:01 Mis à jour le 6 août 2019 à 00:00

Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne, croit qu'il ne peut y avoir de place pour la Turquie dans l'Union. La géographie s'y oppose car les Turcs européens, vivant de notre côté du Bosphore, ne sont qu'une petite minorité de la population totale (67 millions). Les raisons de Giscard seraient à la fois géographiques et ethniques. Comme dans le concept romantique de l'Etat national, la nationalité européenne serait une affaire de sol et de sang. On peut attribuer un brevet européen, tout au plus, à ceux qui sont parmi nous et se sont détachés de leur pays d'origine. Mais on ne peut pas envisager que l'Europe s'élargisse au-delà de ses « colonnes d'Hercule ».

Evidemment, le président de la Convention ne semble pas partager la thèse d'un grand Français, Renan, pour lequel la nation est un plébiscite de tous les jours. Je ne suis pas certain que l'Europe ait des frontières. Les Pyrénées et les Détroits de Sicile ont pendant longtemps séparé l'Europe chrétienne de l'islam. Grenade a été jusqu'à 1492 une capitale musulmane. Odessa, Ekaterinbourg, Vladivostok surgissent sur des terres qui ont longtemps appartenu aux grands empires asiatiques. Mais elles sont, depuis leur fondation, la manifestation d'une Europe qui ne cesse de remettre en cause sa dimension et son identité. Plutôt que fermer leurs portes à la Turquie, les Européens devraient s'interroger sur la sincérité de son plébiscite et sur la conformité de ses institutions aux règles qui gèrent notre club. Il y aurait dans cette attitude, pour les Turcs, la perspective d'un examen concret, spécifique, dépourvu de tout parti pris. Il n'est pas exclu que le résultat de l'examen soit négatif. Mais nous connaissons mieux, à la fin de ce processus, la nature de l'Europe et les principes dont elle désire s'inspirer. Entre-temps, nous pourrions nous poser quelques questions. L'entrée de la Turquie créerait à l'Europe un nombre remarquable de nouveaux problèmes, difficiles à résoudre.

Mais elle comporterait, à mon avis, deux avantages au moins. Premier avantage : elle donnerait un coup mortel à une théorie dangereuse que les gouvernements officiellement refusent, mais que les opinions publiques européennes en bonne partie partagent. Nous affirmerions de la façon la plus convaincante que nous ne sommes pas en guerre avec l'islam et que la « guerre des civilisations » n'aura pas lieu. La présence au pouvoir à Ankara d'une « démocratie chrétienne » islamique rendrait notre position encore plus crédible. L'autre avantage concerne le rôle international de l'Union. Le choix n'a pas encore été fait. Voulons-nous être une Suisse à l'échelle continentale, renfermés sur nous-mêmes, prospères et craintifs de tout ce qui pourrait déranger nos habitudes quotidiennes ? Ou désirons-nous être grande puissance ? Si ce dernier choix nous paraît préférable au premier, la présence de la Turquie nous en donnerait les moyens et les ambitions. Prenez une carte et regardez vous-même quelles seraient, si la Turquie devenait membre de l'Union, nos frontières. Nos nouveaux voisins seraient la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie, la Syrie, l'Irak, l'Iran, l'Arménie et la Géorgie. Nous serions donc à la fois une puissance de l'Atlantique, de la mer du Nord, de la Méditerranée, de la mer Noire et du Golfe persique. Si cette nouvelle dimension nous effraie, il faut dire non à la Turquie. Si elle nous flatte et nous provoque, il faut réfléchir.